

journal de la confédération musicale de france

N° 323 ORGANE MENSUEL DES 48 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS ET ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

OCTOBRE 1979

La C.M.F. est reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957 et agréée par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique et Membre du Comité National de la Musique.

EDITORIAL

LA PÉDAGOGIE MUSICALE

Problème ô combien délicat que celui d'enseigner !

En France, hélas, il faut déplorer le manque d'étude de la pédagogie musicale, virtuellement ignorée, et pourtant absolument nécessaire à celui qui entreprend la tâche ardue de former des élèves.

L'essentiel pour celui qui enseigne, peut se résumer en une connaissance sérieuse de la musique et en la foi, mais cela ne suffit pas ; le rôle du professeur est vaste, et souvent il devra faire face à des difficultés qu'il aura rencontrées tout au long de sa route. Il doit toujours s'intéresser et suivre l'évolution qui se fait chaque jour. Cette évolution, comme beaucoup le supposent encore, est loin d'être négligeable.

Celui qui professe doit posséder des notions certaines de méthodologie. Jamais une méthode, aussi parfaite soit-elle, ne s'adapte à tous. N'oublions pas que chaque élève est un cas d'espèce. Il faut donc, tout en intéressant l'ensemble, interpréter et adapter pour chacun d'eux.

Toute faute doit être commentée, et ceci est très important. Il faut expliquer à l'élève que toutes les notes qu'il doit jouer au moyen de pistons ou de clés, ne sont qu'approximativement justes, et comme pour les cordes, il doit entendre et faire ces notes en particulier. Sur certains instruments, le do dièse et le fa dièse ne sont pas parfaitement rigoureux.

Après des années d'expérience, il s'avère que les élèves, lorsqu'ils commencent un instrument, doivent posséder des notions de solfège plus que rudimentaires. Celles-ci seront poussées en fonction de l'instrument choisi. Bien sûr, comme dans tout, il y a des exceptions mais des progrès rapides seront réalisés par la plupart de ceux qui entendent et lisent bien.

Des exemples fourmillent : ainsi pour la percussion, dès le début, les méthodes utilisent des rythmes difficiles, des groupes (quintolet, sextolets, etc...) et leur équivalence en silences dont l'élève doit connaître la signification.

Plusieurs clés sont nécessaires pour de nombreux instruments : alto, cello, contrebasse, clarinette, basson, cor, trompette et cornet, trombone, pour ne citer que les principaux. Pour le piano, la harpe, l'orgue, il faut deux clés, etc...

Dès le départ, il devient nécessaire d'assimiler ce qui conviendra le mieux à l'instrument et le professeur doit, pour cela, avoir une patience à toute épreuve, d'autant que s'ajoute pour tous la tenue de l'instrument qui doit être, sauf dans de rares exceptions, classique.

Afin que l'élève connaisse les possibilités de son instrument et surtout sa technique et son mécanisme, les études données seront faciles, mais aussi la morphologie, la réceptivité, le comportement psychique et physique de l'élève, apporteront au professeur l'occasion de mettre à profit ses connaissances et son bon vouloir.

Certes, d'autres facteurs s'ajoutent à ce laconique propos, et je suis certain que chaque éducateur doit se mettre « dans la peau » de celui qui reçoit ses conseils.

Nous professeurs, avons toujours beaucoup à apprendre, et c'est l'occasion qui s'offre à nous au travers de ces jeunes musiciens avides d'acquérir des connaissances, d'apporter à notre enseignement ce qui semble lui manquer.

Assimiler, ressentir par introspection, puis transmettre à notre tour ce qui vibre en nous à ceux qui nous font confiance, que tout cela est difficile... mais ô combien, passionnant !...

André AMELLER.

RAYMOND LOUCHEUR N'EST PLUS



Raymond Loucheur, compositeur, Grand Prix de Rome, ex-directeur de l'Instruction Publique, directeur honoraire du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris n'est plus.

Un émouvant message posthume adressé le 7 juin 1979 à notre Président, André Ameller, Directeur du Conservatoire de Dijon, Président-Chef de la Société des Concerts du Conservatoire de la Ville de Dijon :

7 juin 1979

Peu d'hommes et de femmes possèdent ce sens de l'autorité qui, s'il est mis en œuvre dans l'unique souci du bien commun, impose un chef plus sûrement que ses attitudes sans conviction, sans efficacité.

Ce sens du commandement n'a pas à être défini plus longuement ici, car le Président-Directeur André Ameller répondrait aux exigences les plus strictes, les plus variées : parviens au "luminosité" de tes nombreux disciples, qui il s'agit de techniques à ton niveau, de solfège à la composition, de la pratique de instruments à la direction d'orchestre, de l'impulsion donnée à un important établissement d'enseignement jusqu'à l'organisation de congrès internationaux, rien n'a manqué à celui que ses propres mérites ont désigné pour la tâche la plus noble. L'ère communiste.

Mais, une note de belle réjouissance, souvent visible par l'histoire, aura été celle, cette fois encore, rencontrée l'artiste et l'homme dont les valeurs ont été brillantes et double réjouissance.

(Suite page 2)

RAYMOND LOUCHEUR N'EST PLUS (suite)

A l'occasion du Concert de la Confédération Musicale de France qui a eu lieu le 9 mars 1979 au Théâtre d'Issy-les-Moulineaux à l'issue de notre Congrès, la Musique de la Garde Républicaine sous la direction de son chef le Colonel Roger Boutry, avait interprété deux œuvres de Raymond Loucheur dont c'était le 80ème anniversaire :

— « Concertino pour trompette et sextuor de clarinettes » ;

— « Défilé pour Orchestre d'Harmonie ».

Malgré sa santé chancelante Raymond Loucheur nous avait fait le très grand honneur d'assister à ce concert.

Nous rappelons ci-dessous sa brillante carrière et publions le message qu'il a adressé le 7 juin 1979 à notre Président André Ameller, Directeur du Conservatoire de Dijon, Président-Chef d'Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire de la Ville de Dijon. C'est un émouvant message posthume.

C'est avec une très vive émotion que M. André Ameller, Président, en son nom personnel, au nom du Conseil d'Administration et au nom de toute la Confédération Musicale de France, présente à la famille de Raymond Loucheur ses condoléances émuës et attristées.

Raymond Loucheur, né à Tourcoing le 1er janvier 1899, commença ses études de musique au Havre comme clarinetiste.

Il entra au Conservatoire National Supérieur de Paris où il eut pour Maîtres : Gagners pour les timbales, Dallier, Faucher, Gedalge pour les classes d'écriture, Paul Vidal et Max d'Ollone pour la composition, Vincent d'Indy pour la Direction d'orchestre.

Il fut un disciple de Nadia Boulanger.

En 1925, il fut nommé professeur d'éducation musicale des écoles de la Ville de Paris. Il obtint le 1er Grand Prix de Rome en 1928 pour sa « Cantate Hercules ». En 1940, Raymond Loucheur fut nommé inspecteur principal de l'enseignement de la Musique puis, en 1946, directeur de l'enseignement de la Musique dans les établissements scolaires secondaires, inspecteur général de l'enseignement public puis, en 1956, directeur du Conservatoire de Paris en remplacement de Marcel Dupré. Il y resta jusqu'en 1962.

L'œuvre du compositeur est importante ; on peut citer :

- des symphonies,
- Psalme, Rapsodie Malgache, Trio, Fugue, Quatuor à Cordes, Concertino et Ballet Hop-Frog, créé à l'Opéra de Paris et écrit d'après une Histoire extraordinaire d'Edgar Poe.

Raymond Loucheur était membre de l'Académie Royale de Belgique, membre honoraire de la Royal Academy of Music de Londres.

Il a obtenu le prix Georges Bizet, le Prix Florent Schmitt de l'Académie des Beaux Arts et le Grand Prix National de la Musique en 1973.

SECTION FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'ÉDUCATION MUSICALE (I.S.M.E.)

La section française de la Société Internationale pour l'Éducation Musicale organise des journées d'information les 16 et 17 novembre 1979, sur le thème : Activités actuelles en musicothérapie, à Dijon.

PROGRAMME

Vendredi 16 novembre 1979

Matin : au Conservatoire National de Région, 5, rue de l'École de Droit.

9 h 30 : Accueil. Bienvenue à tous, par Mme Blanche Leduc, Présidente de la Section Française de l'ISME, et M. André Ameller, Directeur du Conservatoire National de Région de Dijon et Délégué Général de la Section Française de l'ISME.

— Présentation des conférenciers.

10 h 30 : « La percussion au service de la musicothérapie », par M. Daniel François, Professeur de Méthodes Actives au Conservatoire National de Région de Dijon.

Après-midi : Faculté des Sciences, 6, boulevard Gabriel.

14 h 30 : « Recherches de musicothérapie active avec des enfants déficients en I.M.E. (Institut Médico-Éducatif) : premier bilan », par M. J. Parrot, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Dijon.

15 h 45 : « Aperçu des techniques et des associations techniques en musicothérapie », par le Docteur Jacqueline Verdeau-Pailles, Psychiatre au Centre Psychothérapie de Limoux ; le Docteur Vincent Bonnefoy, Psychiatre au Centre Psychothérapie de Limoux ; et M. Jean-Marie Guiraud-Caladou, Musicothérapeute, chargé de cours à la Faculté de Montpellier.

Samedi 17 novembre 1979

Toute la journée au Conservatoire National de Région, 5, rue de l'École de Droit.

9 h 30 : « Sonothérapie appliquée. Connaissance de la voix », par Mme Mady de la Freugne, Musicothérapeute.

10 h 30 : « La transmission orale et ses impacts bénéfiques » par Mme Yvette Grimaud, Professeur d'Université.

14 h 30 : « Formation et préparation des soignants à la Musicothérapie » par une équipe de soignants du Centre Psychothérapique de la Chartreuse de Dijon.

« Introduction et présentation de l'équipe » par le Docteur Levêque, Psychiatre des Hôpitaux, Chef de Service de Secteur au Centre Psychothérapique de la Chartreuse de Dijon.

« Quelques aspects psycho-musicaux de cette formation » par Mme Tyra Vulcan, Musicothérapeute et M. Philippe Fanisse.

« Expression corporelle » par M. Jean Serry, Professeur de Danse.

« Compte rendu du Congrès Allemand de Musicothérapie à Heidelberg ».

Conclusions de ces journées.

HEBERGEMENT

Centre de Rencontres Internationales, 1, rue Champollion, tél. (80) 71.32.12 (un peu éloigné du Centre de la Ville) ; chambres à 2 lits : 1/2 pension : 39,50 F par jour ; pension complète : 55 F par jour.

Chambres individuelles (en nombre très limité) : 1/2 pension : 45,50 F par jour ; pension complète : 61 F par jour. (Prière d'apporter le linge de toilette, les draps sont fournis).

Hôtels : s'adresser au Syndicat d'Initiative.

MOYENS D'ACCÈS

Route : Autoroute A 6 - Bretteville-Poully-en-Auxois - Dijon.

Chemin de Fer : Gare de Dijon - Nombreux trains.

Accès au Conservatoire : de la Gare : autobus 1 et 2, arrêt Place de la Libération ou Petit Potet.

Accès à la Faculté : de la Gare : autobus 4, 8, 9, 12.

INSCRIPTIONS

Droits d'inscription : membres de l'ISME : 55 F. Non membres : 70 F.

Fiche d'inscription ci-jointe à faire parvenir à :

Madame Jacqueline AMELLER, 82, Rue du 22 Septembre
Courbevoie 92400 - Tél. : 333.22.10

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Veillez trouver ci-joint mon règlement : Membre de l'ISME :
Non membre :

par chèque bancaire
par virement postal

Je désire

Je ne désire pas

recevoir un billet de congrès SNCF

(Veillez rayer les mentions inutiles)

Nous rappelons que l'article ci-contre de M. Bourgault-Ducoudray est une conférence prononcée le 12 juin 1905. En le présentant dans notre dernier numéro, il a été omis de faire remarquer combien, après plus de 70 ans, elle conserve toute son actualité.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DANS LES ÉCOLES

par M. BOURGAULT-DUCOUDRAY

(Suite du Numéro 322)

Lorsque, vers l'âge de neuf à dix ans, l'enfant commence à recevoir un enseignement musical méthodique et rationnel, déjà, les autres matières du programme de l'instruction sont si nombreuses et absorbantes, qu'on ne peut réserver à la musique le temps nécessaire.

Le Conseil supérieur qui a réglementé le programme des études, veut bien faire une place à la musique. Mais considérant la musique comme un « art d'agrément », il ne veut pas que son enseignement puisse nuire à celui des autres études sérieuses, et qui sont indispensables pour que l'enfant, devenu homme, puisse sortir de la lutte pour la vie sans être écrasé. L'enfant, à dix ans, a déjà le sens musical moins souple qu'à six ans. Il lui faudrait plus de temps pour arriver au but : et on lui en donne moins, parce que les programmes débordent. Aussi, passe-t-il son temps dans la 2ème année du cours « moyen » et dans le cours « supérieur » à faire des efforts infructueux pour devenir « lecteur ».

Arrive l'époque de la mue, où la pratique du chant lui est interdite. Plus tard, devenu adulte, si la musique lui tient encore au cœur il entrera dans une Société chorale, ayant oublié le peu qu'on lui avait appris à l'école primaire, et il mourra dans la peau d'un homme qui n'a jamais su lire la musique « à livre ouvert ». Voilà pourquoi nos sociétés sont forcément limitées dans leur puissance d'action. Les véritables lecteurs y sont en infime minorité.

Honneur donc à ces sociétés et aux directeurs qui ont le courage de ne pas jeter le manche après la cognée, et de lutter encore dans des conditions si désavantageuses.

Je crois ne pas avoir assombri outre mesure le tableau fort attristant de la situation faite à la musique dans l'enseignement. Que faudrait-il pour faire succéder à une période si ingrate et stérile, une ère d'opulence et de fécondité ?

Bien employer les trois premières années passées à l'école primaire qui actuellement sont presque perdues pour l'instruction de l'enfant :

1.) Répartir l'instruction musicale, dans ces trois années, de manière que l'enfant s'éleve graduellement de l'enseignement tout instinctif de l'école maternelle jusqu'à la connaissance complète des principes et de la théorie musicale.

2.) Ne pas ménager à l'enseignement musical le temps nécessaire pendant cette période, où d'ailleurs, le programme général

des études doit être nécessairement moins chargé que dans la période suivante. A mon avis, dans la première année du cours élémentaire, on devra continuer la méthode d'enseignement donnée à l'école maternelle, tout en commençant à s'adresser, d'une façon discrète, aux facultés de « réflexion » et de « raisonnement ». On devra, dans cette première année, commencer à faire étudier aux enfants « l'intonation » et la « mesure ». On leur montrera écrits (puisqu'ils savent déjà leurs notes) les airs qu'ils auront appris de mémoire pendant la période infantile. Ainsi, ils seront initiés sans peine au spectacle de la notation, et ils s'accoutumeront à saisir le rapport entre la note écrite et le son correspondant.

On les habituera à battre la mesure à deux temps, à trois temps et à quatre temps. Dans ce but, on se servira aussi des chants appris de mémoire qui pénétreront mieux encore dans le sens intime de l'enfant, sous la forme musicale que sous forme de récitation.

Que se passe-t-il actuellement ? On fait chanter les enfants dans les écoles maternelles, mais pas dans toutes. Car, une directrice ignorante du chant ou dénuée de voix, ne saurait communiquer un enseignement qui, pour réussir, a besoin de s'imposer par l'exemple, puisqu'il demeure exclusivement confiné sur le terrain de l'application.

Bornons-nous donc à émettre un vœu : c'est que pour être nommée directrice d'une école maternelle, il faille posséder l'aptitude et le goût du chant, avoir de l'oreille et la voix juste.

LE CHANT À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Certainement, il serait possible de perfectionner davantage l'enseignement musical instinctif donné à l'école maternelle ; mais là où il est indispensable de frapper un grand coup, là où il faudrait une réforme radicale, c'est dans l'enseignement musical donné à l'école primaire.

CE QUI SE FAIT, CE QUI DEVRAIT SE FAIRE

Actuellement, à Paris, et si cela se passe à Paris, il y a tout à parier que l'organisation n'est pas meilleure en province, l'enfant, entré à l'école primaire à l'âge de six ans, reste trois ans au moins, sans avoir d'autre professeur de musique que l'instituteur.

(Suite page 6)

L'ÉDUCATION du MUSICIEN AMATEUR

par José RIBEIRO DA FONTE

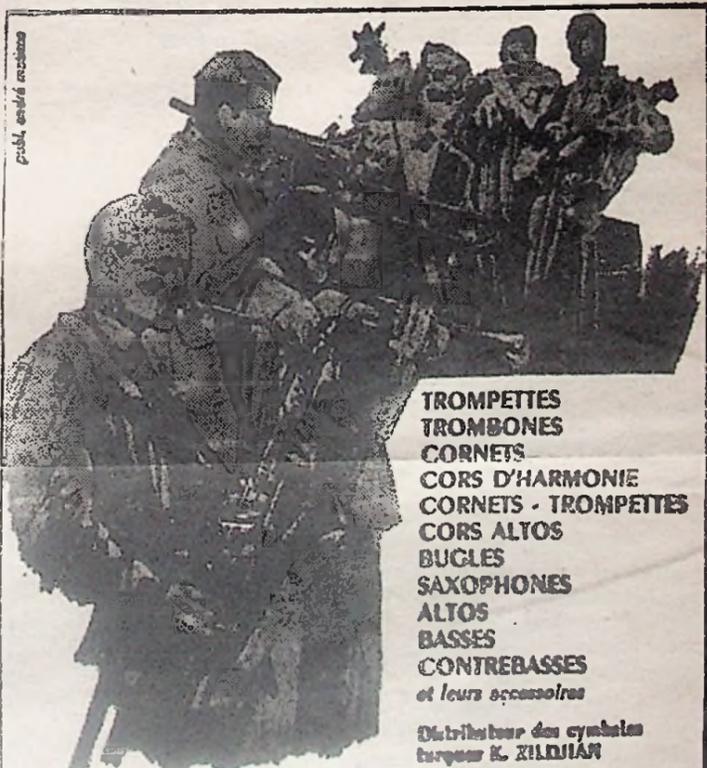
José Ribeiro Da Fonte était professeur à l'Université Nouvelle de Lisbonne et secrétaire général des Jeunesses Musicales Portugaises.

Il est actuellement Maître de Conférences au titre étranger à l'Université de Londres. Toutefois, il continue d'appartenir à la Direction des Jeunesses Musicales Portugaises.

C'est un musicien de grande valeur dont les connaissances musicales font autorité au Portugal.

Lors du Séminaire international qui s'est tenu à Lisbonne, sur le thème « L'Éducation du Musicien Amateur », il a été demandé à Monsieur Da Fonte de présenter le rapport final. Ce Séminaire International était sous l'égide de « International Society for Music Education » (I.S.M.E.) et organisé par l'Associação Portuguesa de Educação Musical. (voir l'article page 9)

André AMELLER.



**TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires**

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique

8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85

La page de Toucy

STAGE DE CHANT CHORAL
du 31 octobre au 4 novembre 1979

Direction : Raphaël Passaquet, Conseiller Technique et Pédagogique de Musique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Assisté de Jean-François Lottier.

En trois jours et demi, il ne saurait être question de faire un stage de direction chorale, car un entraînement efficace à la direction suppose une période plus longue (qui vous sera annoncée ultérieurement).

Ce stage se veut donc à la fois un stage de perfectionnement de la pratique chorale pour les participants faisant partie habituellement d'un groupe vocal, et un stage de découverte pour les participants qui ont peu ou pas d'expérience de cette forme merveilleuse d'expression musicale.

Il est évident toutefois que les candidats intéressés par la direction, sans recevoir un enseignement systématique, recevront indirectement beaucoup de leçons utiles, et pourront même s'exercer à travers les activités en petits groupes.

Conditions de participation :
Il est souhaitable que les candidats possèdent une voix bien caractérisée (soprano, alto, ténor, ou basse) ainsi que de bonnes notions de solfège.

Cependant, le chant choral étant une expression collective où les insuffisances des uns sont compensées par les qualités des autres et réciproquement, et le stage voulant être aussi un stage de découverte, on admettra volontiers les candidats possédant l'une des qualités suivantes :

- soit une voix sûre et juste ;
- soit une bonne mémoire musicale ;
- soit un solfège solide.

Le Centre National de Promotion Musicale de Toucy pouvant accueillir 60 stagiaires, pour pouvoir faire un stage efficace et agréable à tous, il serait souhaitable de recevoir :

- de 18 à 22 (soprano)
- de 16 à 20 (alto)
- de 10 à 12 (ténor)
- de 11 à 15 (basse).

L'acceptation définitive des candidatures sera donc subordonnée à la constitution d'un équilibre vocal satisfaisant.

PROGRAMME

Chaque jour seront proposées :

- 1 - des Activités de formation et d'entraînement technique :
 - Travail vocal ;
 - Education sensorielle de l'oreille ;
 - Entraînement à la lecture musicale.
- 2 - des activités de découverte de répertoire, par la lecture d'œuvres et en petits groupes, sous le contrôle de stagiaires chefs de chœurs, ou de choristes plus expérimentés.
- 3 - l'activité essentielle, qui consistera à monter complètement quelques belles œuvres chorales, en insistant au-delà du dégrossissement solfégique, sur le travail stylistique, et l'approfondissement de tous les aspects qui amènent l'interprétation vivante et musicale.

Ne connaissant à l'avance ni le nombre, ni la qualité, ni le niveau des participants, il n'est pas possible d'indiquer dès maintenant les titres des œuvres qui seront montées.

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF

DE TOUS INSTRUMENTS

CUIVRE BOIS

Nickelage - Argenture - Vernis

Fabrication - Occasions

ARTISAN SPECIALISE

R. MAZERAU

39, rue N.-D.-de-Lorette

PARIS 9ème

Fournisseur de la Garde Républicaine

Mais on s'efforcera en cours de stage de monter au moins :

- Un chœur classique profane.
- Un chœur classique religieux.
- Une chanson populaire ancienne.
- Une chanson populaire moderne.
- Un chœur à 6 ou 8 voix.
- Un chœur à voix égales de femmes et un à voix égales d'hommes.

Ainsi pourront être illustrés et approfondis les principaux aspects du répertoire « a cappella ».

Nous vous demandons de faire rapidement acte de candidature, pour que le responsable du stage soit en mesure de vous adresser à l'avance la liste des partitions d'une, deux ou trois pièces, que vous pourrez ainsi préparer avant votre venue à Toucy ; tout le temps n'aura pas à être consacré au premier apprentissage de l'œuvre et pourra ainsi être consacré à la qualité de son interprétation.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES STAGES AU C.N.P.M.A.E.

Des Stages de Piano, Musique de Chambre, Danse, Expression Corporelle sont envisagés. Nous en précisons les dates dans un prochain numéro du Journal de la Confédération Musicale de France.

PREVU DANS LES DEUX MOIS A VENIR :

- du 31-10 au 04-11 (5 jours) Stage de Chant Choral sous la Direction de Raphaël Passaquet
- du 26-12 au 31-12 (6 jours) Stage Direction et Harmonie sous la Direction de Désiré Dondeyne

STAGES 1980 :

- du 09-02 au 16-02 (8 jours) Zone A Perfectionnement - Instruments et Musique d'Ensemble - Solfège
- du 17-02 au 23-02 (7 jours) Zone B Perfectionnement - Instruments et Musique d'Ensemble - Solfège
- du 24-02 au 02-03 (7 jours) Zone C Perfectionnement - Instruments et Musique d'Ensemble - Solfège
- du 29-03 au 05-04 (8 jours) Zone A Perfectionnement - Instruments et Musique d'Ensemble - Solfège
- du 06-04 au 12-04 (7 jours) Zone B Perfectionnement - Instruments et Musique d'Ensemble - Solfège
- du 13-04 au 20-04 (8 jours) Zone C Perfectionnement - Instruments et Musique d'Ensemble - Solfège
- du 01-05 au 04-05 (4 jours) Stage de Chant Choral sous la Direction de Raphaël Passaquet
- du 15-05 au 18-05 (4 jours) Harmonie et Analyse Musicale sous la Direction de Désiré Dondeyne
- du 24-05 au 27-05 (4 jours) Harmonie et Analyse Musicale sous la Direction de Désiré Dondeyne
- du 30-06 au 05-07 (6 jours) Stage de Perfectionnement Instrument de l'Yonne
- du 06-07 au 12-07 (6 jours) Stage de Chefs de Batteries Fanfares sous la Direction d'André Trémine
- du 13-07 au 19-07 (7 jours) Stage Harmonie Junoor Stadt Haag (Hollande)
- du 20-07 au 25-07 (6 jours) Stage de Guitare sous la Direction de Philippe Garcia
- du 26-07 au 31-07 (6 jours) Stage de Saxophone sous la Direction de M. Beun
- du 01-08 au 07-08 (7 jours) Stage de Clarinette sous la Direction de Guy Dangain
- du 10-08 au 21-08 (12 jours) Stage de la Fédération du Sud-Est
- du 22-08 au 26-08 (5 jours) Stage Franco-Néerlandais ou C.M.F.
- du 27-08 au 03-09 (8 jours) Stage Départemental de l'Yonne
- du 06-09 au 13-09 (8 jours) Stage d'Accordéon
- du 31-10 au 02-11 (3 jours) Stage de Chant Choral

(En ce qui concerne les Stages de Perfectionnement d'Instruments, la Commission de Toucy décidera si tous les instruments seront traités dans un même Stage, ou si un Stage sera consacré aux Bois et un autre aux Cuivres).



3rd. City of DUBLIN International Festival of MUSIC 28-29 June 1980

* Competitions for Musical Groups

- * Accordeon
- * Brass & Military
- * Choirs
- * Concert Bands
- * Country
- * Extravaganza of Massed Bands
- * Field Bands
- * Flute
- * Folk
- * Irish Pipe
- * Jazz
- * Majorettes
- * Public Concerts
- * Rock
- * Traditional

Prizes & Awards £3,000

CLOSING DATE 2nd APRIL, 1980

FOR INFORMATION CONTACT:

The Director
3rd City of Dublin International
Festival of Music
51 Dawson Street
Dublin 2
Ireland.
Telephone: 747733. Telex: 5253.



VIENT DE PARAITRE:



LE PREV LAMES SONORES SEPARÉES

Première approche de la Musique par les chants populaires français avec accompagnement de lames (12 lames : triangle, claves, crotales).

1 cahier, 185 x 272, 36 pages 26,10 F

La lame sonore présente l'avantage d'être un instrument mobile et de sonorité agréable. Disposés dans l'espace de la classe par groupe de mêmes notes, ces instruments créent un climat où musique et poésie viendront stimuler l'imagination et la créativité de l'enfant.

Catalogue complet sur demande

A. LEDUC - 175, rue St-Honoré, 75040 PARIS Cedex 01
296.89.11 (lignes groupées)

STAGE DE DIRECTION ET MUSIQUE D'ENSEMBLE D'HARMONIE

Direction : Désiré DONDEYNE assisté de Daniel ZEMP

Morceaux prévus :

Ouverture d'Egmont, Beethoven, arrangement Dupont, Ed. R. Martin.
Ouverture Fédérale, Désiré Dondeyne, Ed. Chappell.

Les Fêtes de Terpsichore, Boisval-lée, arrangement Dondeyne, Ed. Chappell.

Les Aires Hétérogènes, André Ameller, Ed. R. Martin.

Concertino pour clarinette, Rimski-Korsakov, arrangement Désiré Dondeyne pour Harmonie, Ed. Billaudot.

L'étude d'autres ouvrages est prévue, à choisir dans la bibliothèque du C.N.P.M.A.E.

Pour que le Stage soit profitable à tous, il serait souhaitable que l'ensemble d'Harmonie se compose de :

- 10 clarinettes ;
- 2 hautbois ;
- 2 flûtes ;
- 3 saxo alto ;
- 2 saxo ténor ;
- 1 sax baryton ;
- 3 ou 4 trompettes ;
- 2 cornets ;
- 1 bugle ;
- 3 cors ;
- 3 trombones ;
- 3 tubas ;
- 1 contrebasse à cordes ;
- 1 ou 2 élèves à la batterie.

la page administrative

Batteries-Fanfaires

MORCAUX IMPOSES EN 1980

dans tous les concours organisés par les Fédérations
sous le patronage de la Confédération Musicale de France

N.B. : Il est bien entendu que les batteries fanfares qui prendront part à plusieurs concours la même année ne pourront obtenir qu'un seul 1er prix ascendant.

FORMATION A

CLAIRONS, CLAIRONS BASSES et BATTERIES

	AUTEURS	EDITEURS
3ème Division (toutes sections)	Les Echos de Bassens	A. Trémine
2ème Division (toutes sections)	L'Indien	A. Trémine
1ère Division (toutes sections)	Clairon - Sport	Delbecq-Goutte
Division Supérieure (toutes sections)	Villeparisis	A. Giraud
Division d'Excellence et d'Honneur	Sous les Platanes	J. Paget

FORMATION B et C

CLAIRONS, CLAIRONS BASSES, TROMPETTES, TROMPETTES BASSES CORS et BATTERIES (MEME FORMATION SANS LES CORS EN B)

	AUTEURS	EDITEURS
3ème Division (toutes sections)	Honneurs aux Cadets	E. Goutte
2ème Division (toutes sections)	En r'venant de Cognac	L. Langlois
1ère Division (toutes sections)	Fantaisie - Parade	F. Plateau
Division Supérieure (toutes sections)	Fleur de Mai	P. Forter
Division d'Excellence et d'Honneur	La Vallée Noire	J. Randouyer
Division d'Excellence et d'Honneur	(Grande Formation avec Contrebasse à Pistons)	J.-M. Champel
	Bugie Biff	G. Luybaerts

FORMATION D

CLAIRONS, CLAIRONS A PISTON, CLAIRONS BASSES ET BATTERIES

	AUTEURS	EDITEURS
3ème Division (toutes sections)	Marche Anglaise	Buffart
2ème Division (toutes sections)	Salut à Lezat	A. Haensler
1ère Division (toutes sections)	Soir de Printemps	Buffart
Division Supérieure (toutes sections)	France Glorieuse	A. Haensler
Division d'Excellence et d'Honneur	Au Pays Limousin	Defrance

FANFARES DE TROMPETTES

	AUTEURS	EDITEURS
3ème Division (toutes sections)	Le Canonier de Lille	R. Coiteux
2ème Division (toutes sections)	Colonel Astoul	M. Delguidice
1ère Division (toutes sections)	Coletou	J. Decamps
Division Supérieure	Passerose	R. Gaudon
Division d'Excellence et d'Honneur	Une Fête à Argos	Viney

FANFARES DE TROMPES, FORMATION E et FORMATION SPECIALE F

Les morceaux seront fixés sur demande. Ecrire à M. André Trémine, Président de la sous-commission des Batteries Fanfares de la C.M.F., 6, place Duburg, 33800 Bordeaux.

BATTERIES FANFARES DE MARCHÉ

Il est entendu que dans cette formation seuls les tambours, clairons, trompettes et cors seront jugés et non l'harmonie ou la fanfare les accompagnant, les Sociétés se présentant dans les groupes A et B fanfares de marche ne pourront concourir qu'en 3ème, 2ème et 1ère Division.
Au-delà de la 1ère Division, les Fanfares de marche qui désireraient accéder à la division supérieure devront obligatoirement concourir en BATTERIE-FANFARE formation A, B ou C.

GRUPE A : TAMBOURS ET CLAIRONS accompagnés par une harmonie ou une Fanfare

	AUTEURS	EDITEURS
3ème Division	Marche du 18ème B.L.T.	M. Monnlotte
2ème Division	Le Mont Noir	M. Philibert et G. Besson
1ère Division	DÉJÀ Fédéral	A. Trémine
		A. Reina et G. Besson

GRUPE B : TAMBOURS, CLAIRONS, TROMPETTES ET CORS accompagnés par une harmonie ou une fanfare

	AUTEURS	EDITEURS
3ème Division	Le Mont Cassin	G. Besson
2ème Division	Marche du Maréchal de Saxe	M. Delguidice
1ère Division	Le Flanbart	R. Martin
		E. Martin

Pour les Batteries-Fanfaires, les fanfares de trompette et les fanfares de marche l'épreuve de sonnerie est obligatoire ; les sonneries réglementaires du « Guide pratique du Fanfariste » sont seules valables dans nos concours.

« Le Guide Pratique du Fanfariste » est en vente aux Editions RENATO-DEBLAUBERT, 25, Rue Michelle-Comte, 75 PARIS (3ème).

N.B. : En plus du morceau imposé et du morceau au choix, les Batteries-Fanfaires auront à exécuter une sonnerie réglementaire et une marche Tambour qui seront tirées au sort, parmi les sonneries et marches suivantes :

— LE GARDE A VOUS, L'OUVERTURE DU BAN ET LE RAPPEL DE PIED FERME pour les sociétés classées en 3ème Division et la 1ère, 2ème ou 3ème marche Tambour du premier groupe pour l'ensemble des Tambours de la société. (Suite page 5)

BATTERIES-FANFARES

EXAMENS FEDERAUX

SOLFEGE ET INSTRUMENTS

REGLEMENT ANNEE 1980

Les examens sont ouverts à tous les fanfaristes âgés de moins de 25 ans.

Tout candidat totalisant en toute division 18 points obtient une mention ascendante ou un prix ascendant et doit concourir l'année suivante dans la division immédiatement au-dessus.

Les candidats ayant obtenu un premier prix de solfège et un premier prix d'instrument en division supérieure avec un minimum de 18 points, pourront se présenter en excellence au concours de fin d'année organisé par la C.M.F. à Paris.

Les candidats devront obligatoirement fournir au jury trois parties séparées ou trois conducteurs du morceau imposé.

Les épreuves se dérouleront dans les fédérations régionales ; les fanfaristes devant passer ces concours devront s'adresser à la Fédération régionale à laquelle ils appartiennent.

PROGRAMME SOLFEGE

L'épreuve de solfège consiste à lire sur une méthode de clairon, tambour, trompette, cor, etc... un numéro choisi par le jury selon le classement des candidats.

L'épreuve de solfège est obligatoire pour tous les candidats.

QUESTIONS THEORIQUES

L'élève aura à répondre par écrit à quatre questions de théorie musicale selon le classement des candidats.

(Voir pour tous les instruments « La Théorie Moderne du Fanfariste » - Editions Robert Martin).

L'EPREUVE INSTRUMENTALE

— Pour les Clairons et Trompettes :

1) L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury, et d'un morceau imposé ;

2) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale très simple.

— Pour les Tambours :

1) L'exécution d'une marche choisie par le jury et d'un morceau imposé ;

2) L'exécution d'une lecture à vue très simple.

— Pour les autres instruments :

1) L'exécution d'un morceau imposé ;

2) L'exécution d'une lecture à vue.

La notation est la suivante :

Epreuve de solfège

Solfège : de 0 à 10.

Théorie (4 questions théoriques écrites) : de 0 à 10.

Epreuve instrumentale

Morceau imposé : de 0 à 15.

Lecture à vue instrumentale : de 0 à 5.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUN DES EPREUVES

Division supérieure

1er prix ascendant : 18 à 20 points.

1er prix : 16 à 17,75 points.

2ème prix : 13 à 15,75 points.

3ème prix : 10 à 12,75 points.

Division préparatoire, élémentaire, moyenne

1ère mention : 18 à 20 points.

2ème mention : 13 à 15,75 pts.

3ème mention : 10 à 12,75 pts.

N.B. — Pour les clairons, trompettes et tambours qui ont à exécuter, en plus du morceau imposé et de la lecture à vue, une sonnerie ou une marche, les examinateurs devront noter de la façon suivante :

— Sonnerie ou marche : de 0 à 5.

— Morceau imposé : de 0 à 10.

— Lecture à vue instrumentale : de 0 à 5.

PREPARATOIRE 1ère année

CLAIRONS

ET CLAIRONS BASSES

Solfège. — Travailler de la page 2 à la page 4 inclus. Méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon », de A. Trémine, Editions R. Martin.

Théorie. — 4 questions de théorie dans les 18 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste - Editions R. Martin.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie : l'Ouverture du Ban, page 57 N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 2 et 3 des pages 3 et 8 de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 7, 8, page 4, méthode N.E.P. du clairon.

PREPARATOIRE 2ème année

Solfège. — Travailler de la page 3 à la page 10 inclus. Méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon », de A. Trémine, Editions R. Martin.

Théorie. — 4 questions de théorie dans les 34 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, soit le Rappel de Pied Ferme ou l'Ouverture du Ban, pages 56 et 57 N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 2 et 3 des pages 8 et 11 de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 9, 10, page 4, méthode N.E.P. du Clairon.

ELEMENTAIRE 1ère année

Solfège. — de la page 3 à la page 13 (inclus) N.E.P. du Clairon.

Théorie. — 4 questions de théorie dans les 49 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury : voir pages 56 et 57 N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 4 et 5 des pages 12 et 17 de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices 7, 8, 9, page 12, N.E.P. du Clairon.

ELEMENTAIRE 2ème année

Solfège. — De la page 3 à la page 20 (inclus) N.E.P. du Clairon.

Théorie. — 4 questions de théorie dans les 58 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury : voir pages 56 et 57 N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 4 et 5 des pages 17 et 19 de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices 7, 8, 9, page 12, N.E.P. du Clairon.

MOYEN 1ère année

Solfège. — De la page 3 à la page 29 (inclus) N.E.P. du Clairon.

Théorie. — 4 questions de théorie dans les 69 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury : voir pages 56, 57, N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 6 et 7 des pages 23, 27 de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue.

MOYEN 2ème année

Solfège. — De la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. du Clairon.

Théorie. — 4 questions de théorie musicale dans les 80 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 6 et 7 des pages 28 et 32 de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue.

PRE-SUPERIEUR

Solfège. — De la page 3 à la page 45 N.E.P. du Clairon.

Théorie. — 4 questions de théorie musicale dans les 100 premiers numéros de la Théorie Moderne du Fanfariste.

(SUITE PAGE 5)

la page administrative (suite)

MORCAUX IMPOSES EN 1980

dans tous les concours organisés par les Fédérations
sous le patronage de la Confédération Musicale de France

(Suite)

— AU DRAPEAU, AUX CHAMPS et le GARDE A VOUS pour les sociétés classées en 2ème Division et la 1ère, 2ème, ou 3ème marche Tambour du deuxième groupe.

— AU DRAPEAU, AUX CHAMPS et AUX MORTS pour les sociétés classées en 1ère Division et la 1ère, 2ème, ou 3ème marche Tambour du troisième groupe.

Toutes les sonneries et la Marseillaise* - Arrangement Batterie-Fanfare de A. Trémine - Edition J.M. Champel - pour les sociétés classées en Supérieure, Excellence ou Honneur et l'une des 5 marches Tambour du quatrième groupe.

Toutes les marches pour Tambour seront tirées au sort parmi les 4 groupes qui figurent pages 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans la Méthode Nouvel Enseignement Pratique du Tambour Tome II de A. Trémine, Editions Robert MARTIN.

Pour les Fanfares de Trompettes, même programme mais prendre les sonneries correspondantes dans le Guide Pratique du Fanfariste pages 10, 11 et 13.

* N.B. : LA MARSEILLAISE pour les Formations D, E et F.

— Formation spéciale F.

Il s'agit, d'une manière générale, d'une Formation de 20 à 30 exécutants, comprenant des Instruments de batterie-fanfara, des Formations A, B et C et un certain nombre d'instruments d'harmonie exécutant des parties distinctes de celles des instruments de batterie-fanfara. Cette formation ne peut concourir que dans les 3ème, 2ème et 1ère Divisions.

NOTATION ET ATTRIBUTION DES PRIX AUX SOCIÉTÉS

Formations A, B et C :

Morceau imposé 25 points ; Morceau « au choix » 25 points ; Sonnerie 5 points ; Marche Tambour 5 points. Total : 60 points.

Formations D, E et F :

Morceau imposé 25 points ; Morceau « au choix » 20 points ; Sonnerie 5 points ; Marche Tambour 5 points La Marseillaise 5 points. Total : 60 points.

Fanfares de Trompettes :

Morceau imposé 25 points ; Morceau « au choix » 25 points ; Sonnerie de Cavalerie 10 points Total : 60 points.

Fanfares de Trompes :

Morceau imposé 25 points ; Morceau « au choix » 25 points ; Sonnerie de Vénérie 10 points. Total : 60 points.

Les prix seront ainsi attribués :

- de 56 à 60 points, premier prix ascendant ;
- de 50 à 55 points, premier à l'unanimité ;
- de 44 à 49 points, premier prix ;
- de 30 à 43 points, deuxième prix ;
- moins de 30 points, il n'est attribué aucun prix.

LES EDITIONS DE MUSIQUE

Editions J.-M. CHAMPEL et INTER-MUSIQUE, NEUVILLE-SUR-AIN, 01160 PONT-D'AIN.
A. SOUPLÉ, Trompette Major 501ème Régiment de chars, 78120 RAMBOUILLET.
LIBELLULE, 16, rue Paul-Féval, 75018 Paris.
A. LEDUC, 175 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS.
R. MARTIN, 9, rue Boccard, 71 MACON (Saône-et-Loire).
FORTIER, 45, rue du Cardina-Mathieu, 54 NANCY (Meurthe-et-Moselle).
GRAS, 36, rue Pape Carpentier, 72 LA FLECHE (Sarthe).
RENATO-DESLAURIER, 25, rue Michel-le-Compte, 75 PARIS (3ème).
LES EDITIONS DE PARIS, 28, Boulevard Poissonnière, 75 PARIS (9ème).
MARGUERITAT, 290, avenue Victor-Hugo, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.
COMBRE-PHILIPPO, 24 Boulevard Poissonnière, 75 PARIS (9ème).
A. DAUGE, 8, rue Winston-Churchill, 57 METZ (Moselle).
ALPHA, 54, rue d'Hauteville, 75 PARIS (10ème).
J. DECAMPS, 11, avenue Georges-Lafenestre, 75. PARIS (14ème).
Georges BESSON, 03300 CUSSET.
Ph. LECARLEM, 6, place Duburg, 33800 BORDEAUX.
CHARAVOX-CORELIA, Boîte Postale No 3, 91780 CHALO-SAINT-MARS.
P. BREARD, 19, rue A.-Thurin, JANVILLE-SUR-JUINE, 91510 LARDY.
F. PLATEAU, 24, rue du Rivau, 37300 JOUE-LES-TOURS.

CONCOURS A LA MUSIQUE DE L'AIR

Des concours s'adressant à des candidats, âgés de 17 à 33 ans, ayant ou non satisfait aux obligations légales du service national actif, auront lieu prochainement à la Musique de l'Air pour le recrutement de musiciens jouant :

— Le cor d'harmonie.
Epreuves du concours : Villanelle, de Paul Dukas, Editions Durand Lecture à vue.

— La Contrebasse à cordes.
Epreuves du concours : 2ème et 3ème mouvements du Concerto en Ré Majeur, de Karl Dittersdorf, Editions Schott. Lecture à vue.

Notation : chaque épreuve est notée de 0 à 20. Tout candidat n'obtenant pas la note moyenne de 10/20 dans chacune des épreuves sera éliminé.

Taille minimum : 1 mètre 65.
Les candidats devront adresser leur demande directement à M. le Chef de la Musique de l'Air, 26, boulevard Victor, 75996 Paris Armées.

Clôture des inscriptions : 10 novembre 1979.

Les dates, heures et lieux de ces concours seront communiqués aux candidats en temps utile, à condition toutefois que rien ne s'oppose à ce que leur candidature soit retenue.

Il ne sera répondu qu'aux lettres accompagnées d'une enveloppe timbrée pour la réponse. Aucune indemnité de déplacement ou de séjour n'est allouée aux candidats civils désireux de se présenter à ces concours.

Les militaires des Armées de Terre et de Mer peuvent se présenter à condition d'être dans les 6 derniers mois de contrat.

— 0 —

Des concours s'adressant à des candidats, âgés de 17 à 33 ans, ayant ou non satisfait aux obligations légales du service national actif, auront lieu prochainement à la Batterie-Fanfara de la Musique de l'Air pour le recrutement de musiciens jouant :

— Le tambour et la percussion.

Epreuves du concours :

Tambour : Retraites françaises (de pied ferme - thème et variations) - Pas accéléré et marche No 1 - Marche par frisés, de A. Raynaud - Fantaisie percussante (1), de R. Goute. Lecture à vue.

Percussion : A la manière de... No 5, de Jacques Deléoluse (2).

— La Trompette de cavalerie et le Clairon.

Epreuves du concours :

Trompette de cavalerie : Solo No 3, de Pierre Bréard (3). Lecture à vue.

Clairon : Deux sonneries au Cérémonial (4) militaire (au choix du candidat). Sonnerie « Aux Morts ».

— La Contrebasse Sib et le Clairon.

Epreuves du concours :

Contrebasse Sib : Cortège et danse, de Claude Charles (5). Lecture à vue.

Clairon : Deux sonneries du Cérémonial Militaire (4). « Garde à vous » et « Au Drapeau ».

Notation : chaque épreuve est

notée de 0 à 20. Tout candidat n'obtenant pas la note moyenne de 10/20 dans chacune des épreuves sera éliminé.

Taille minimum : 1 mètre 65.

Les candidats devront adresser leur demande directement à M. le Chef de la Musique de l'Air, 26, boulevard Victor, 75996 Paris Armées.

Clôture des inscriptions : 10 novembre 1979.

Les dates, heures et lieux de ces concours seront communiqués aux candidats en temps utile, à condition toutefois que rien ne s'oppose à ce que leur candidature soit retenue.

Il ne sera répondu qu'aux lettres accompagnées d'une enveloppe timbrée pour la réponse. Aucune indemnité de déplacement ou de séjour n'est allouée aux candidats civils désireux de se présenter à ces concours.

Les militaires des Armées de Terre et de Mer peuvent se présenter à condition d'être dans les 6 derniers mois de contrat.

(1) Volume No 3 du Tambour d'ordonnance, de R. Goute, 5, Chemin des Essarts, 93730 Domment (49. 391.12.45).

(2) Editions A. Leduc, 175, rue St-Honoré, 75003 Paris.

(3) F.S.C.P., 5, rue Cernuschi, 75011 Paris.

(4) Instruction Ministérielle, Editions Charles Lavauzelle.

(5) Editions Musicales Transatlantiques, 18, avenue Hoche, 75008 Paris.

BATTERIES-FANFARES EXAMENS FEDERAUX

(Suite)

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, 58, N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : travailler tous les exercices de la méthode N.E.P. du Clairon.

2. Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège. — Travailler toute la méthode N.E.P. du Clairon.

Théorie. — 4 questions de théorie musicale. Travailler toute la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, 58 N.E.P. du Clairon.

B) Morceau imposé : Etude Caractéristique No 2 de Ph. Lecalem, Editions Philipp Lecarlem.

2. Lecture à vue.

La Théorie Moderne du Fanfariste de André Trémine, Editions Robert Martin, contient toutes les questions théoriques qui peuvent être demandées aux Fanfaristes, Tambours, Clairons, Trompettes, etc...

TROMPETTES

PREPARATOIRE 1

Solfège. — Travailler de la page 2 à la page 4 dans Méthode « Nouvel Enseignement Pratique de la Trompette de Cavalerie », de A. Trémine.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons dans la Théorie Moderne du Fanfariste.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie : le « Rappel pour Honneur », page 21, N.E.P. de la Trompette, tome 2.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 11, 12, 14, 15 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 23 et 24 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

PREPARATOIRE 2

Solfège. — Travailler de la page 3 à la page 10 dans la méthode « Nouvel Enseignement Pratique de la Trompette de Cavalerie », de A. Trémine.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Garde à Vous » ou le Rappel pour Honneur », page 21 N.E.P. de la Trompette, tome 2.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 15-19 et 20 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 24 et 25 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

ELEMENTAIRE 1

Solfège. — De la page 3 à la page 12 (inclus) N.E.P. de la Trompette.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir page 21, tome 2, N.E.P. de la Trompette.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 51, 52, 56 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 62 et 63 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

ELEMENTAIRE 2

Solfège. — De la page 3 à la page 19 (inclus) N.E.P. de la Trompette.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir page 21, tome 2, N.E.P. de la Trompette.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 57, 72 et 73 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 63 et 74 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

MOYEN 1

Solfège. — De la page 3 à la page 26 (inclus) N.E.P. de la Trompette.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 21 et 22, tome 2 N.E.P. de la Trompette.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 78, 85, 98 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue.

MOYEN 2

Solfège. — De la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. de la Trompette.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 21 et 22, tome 2 N.E.P. de la Trompette.

B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 100, 112 et 135 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue.

PRE-SUPERIEUR

Solfège. — De la page 3 à la page 50 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 21, 22 et 23, tome 2 N.E.P. de la Trompette.

B) Morceau imposé : travailler tous les exercices de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège. — Travailler toute la méthode N.E.P. de la Trompette.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

Examen instrumental

1. A) Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 21, 22 et 23, tome 2 N.E.P. de la Trompette.

B) Morceau imposé : Etude No 7 page 35, tome 2 N.E.P. de la trompette.

2. Lecture à vue.

N.B. — La Méthode « Nouvel Enseignement pratique de la Trompette de Cavalerie » N.E.P. de la Trompette, d'André Trémine, est en vente aux éditions R. Martin.

CORS Mi b TROMPETTES-CORS et TROMPETTES-BASSES

PREPARATOIRE 1

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes dans la méthode N.E.P. de la Trompette et dans la Théorie Moderne du Fanfariste.

1. Morceau imposé : travailler les exercices Nos 15 et 16 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices 23 et 24.

PREPARATOIRE 2

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes dans la méthode N.E.P. de la Trompette et dans la Théorie Moderne du Fanfariste.

1. Morceau imposé : travailler les exercices Nos 19 et 21 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices 24 et 25.

ELEMENTAIRE 1

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes dans la méthode N.E.P. de la Trompette et dans la Théorie Moderne du Fanfariste.

1. Morceau imposé : travailler les exercices Nos 22, 29 et 45 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices 63 et 73.

ELEMENTAIRE 2

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes dans la méthode N.E.P. de la Trompette et dans la Théorie Moderne du Fanfariste.

1. Morceau imposé : travailler les exercices Nos 58, 62 et 80 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue préparée : travailler les exercices 73 et 74.

MOYEN 1

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes dans la méthode N.E.P. de la Trompette et dans la Théorie Moderne du Fanfariste.

1. Morceau imposé : travailler les exercices Nos 110, 111 et 120 de la méthode N.E.P. de la Trompette.

2. Lecture à vue.

(Suite page 6)

BATTERIES-FANFARES EXAMENS FEDERAUX

(Suite et fin)

MOYEN 2 (1ère Division)

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 120, 128 et 142 de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue.

PRE-SUPERIEUR

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : Solo No 1 pour Cor ml b, de P. Bréard, Editions F.G.S.P.F., Cantabile et Scherzando.
- Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : Solo No 1 pour Cor ml b, de P. Bréard, Editions F.G.S.P.F.
- Lecture à vue.

CLAIRONS A PISTONS et CLAIRONS-BASSES A PISTONS

PREPARATOIRE 1

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes de Cavalerie.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 15, 19, 21, de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue préparée : même programme que pour les Trompettes.

PREPARATOIRE 2

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes de Cavalerie.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 21, 29 et 47 de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue préparée : même programme que pour les Trompettes.

ELEMENTAIRE 1

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 52, 53, 56 de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue préparée : même programme que pour les trompettes.

ELEMENTAIRE 2

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 56, 73 et 78 de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue préparée : même programme que pour les Trompettes.

MOYEN 1

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 80, 82, 96 de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue.

MOYEN 2 (1ère Division)

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : travailler les exercices Nos 100, 112 et 144 de la méthode N.E.P. de la Trompette.
- Lecture à vue.

PRE-SUPERIEUR

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : Sur les Bords de la Garonne, du début à la lettre G, Editions R. Martin.
- Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège et théorie. — Même programme que pour les Trompettes.

- Morceau imposé : Sur les Bords de la Garonne, Editions R. Martin.
- Lecture à vue.

TAMBOURS PREPARATOIRE 1

Solfège. — De la page 3 à la page 6 — solfège rythmique instrumental pour tambour : 1er cahier.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) 1ère et 2ème marche, pages 5 et 6 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2, de A. Trémine.
- B) Travailler les exercices Nos 1 et 2 des pages 20, 29 et 30 de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

- Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 3 et 4 page 21 de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

PREPARATOIRE 2

Solfège. — De la page 3 à la page 7 - solfège rythmique instrumental pour tambour, 1er cahier.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) 2ème et 3ème marche page 6 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2, de A. Trémine.
- B) Travailler les exercices Nos 3 et 4 des pages 21, 29 et 30 de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

- Lecture à vue préparée : travailler les exercices Nos 3 et 4 page 22 de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

ELEMENTAIRE 1 (2ème Division)

Solfège. — De la page 3 à la page 8 « Solfège Rythmique 1er cahier ».

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) 2ème et 3ème marche page 7 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2, et l'une des Batteries Régimentaires, tome 1.
- Lecture à vue préparée : exercices Nos 3 et 4 page 29, N.E.P. du Tambour, tome 1.

ELEMENTAIRE 2

Solfège. — De la page 3 à la page 10 « Solfège Rythmique 1er cahier ».

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) 4ème et 5ème marche page 8 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2, et l'une des Batteries Régimentaires, page 1.
- B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 3 et 4 des pages 30, 32 et 35 de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

- Lecture à vue préparée : exercices Nos 1 et 2, page 33 N.E.P. du Tambour, tome 1.

MOYEN 1

Solfège. — De la page 3 à la page 15 « Solfège Rythmique 1er cahier » et de la page 3 à la page 6 2ème cahier.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) L'une des cinq marches pages 8 et 9 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2, et l'une des Batteries Régimentaires, pages 1 et 2.
- B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 1, 2 et 3 des pages 31, 33, 34, 35, de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

- Lecture à vue.

MOYEN 2

Solfège. — De la page 3 à la page 20 « Solfège Rythmique 1er cahier » et de la page 3 à la page 10 2ème cahier.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) L'une des cinq marches pages 8 et 9 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2, et l'une des Batteries Régimentaires pages 1 et 2.
- B) Morceau imposé : travailler les exercices Nos 1, 2 et 3 des pages 35, 37, 38 et 39 de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

- Lecture à vue.

PRE-SUPERIEUR

Solfège. — Travailler tous les exercices de 1 à 36 - Solfège Rythmique 1er et 2ème cahiers.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) 3ème, 4ème ou 5ème marche page 11 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 2.
- B) Morceau imposé : travailler tous les exercices de la méthode N.E.P. du Tambour, tome 1.

- Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège. — Travailler tous les exercices de 1 à 36 - Solfège Rythmique 1er et 2ème cahiers.

Théorie. — Même programme que pour les Clairons.

- A) 8ème, 9ème ou 10ème marche page 12 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour » tome 2.
- B) Morceau imposé : Pêle-Mêle de F. Plateau, du début à la lettre D, Editions F. Plateau.

- Lecture à vue.

Le « Solfège Rythmique Instrumental pour Tambour », 1er et 2ème cahiers, et la méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tomes 1 et 2, d'André Trémine, sont en vente aux éditions Robert Martin.

ADRESSE DES EDITEURS

Editions J. DECAMPS, 11, avenue Georges-Lafenestre, 75014 Paris.

Editions RENATO-DESLAURIERS, 25, rue Michel-le-Compte, 75003 Paris.

Editions P. FORSTER, 45, rue du Cardinal-Mathieu, Nancy (M.-Mile) - 54.

Editions GRAS, La Flèche (Sarthe) - 72.

Editions R. MARTIN, Boite postale 502, 71009 Mâcon - Cedex.

Editions COMBRE-PHILIPPO, 24, boulevard Poissonnière, 75009 Paris.

Editions François PLATEAU, 24, rue du Rivau, 37300 Joue-les-Tours.

Editions Georges BESSON, 03300 Cusset.

Editions MARGUERITAT, 290, avenue Victor-Hugo, 94120 Fontenay-sous-Bois.

Editions Philipp LEOARLEM, 6, place Duburg, 33800 Bordeaux.

Editions ALPHA, 20 bis, rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Editions F.G.S.P.F., 5, rue Cernuschi, 75017 Paris.

Editions INTER - MUSIQUE, Neuville-sur-Ain, 01160 Pont-d'Ain.

Editions Philippe VIGNON, route de Machezal, 42114 Chirassimont.

ASSURANCES ABONNEMENTS MEDAILLES

La C.M.F. procède actuellement à l'envoi des contrats d'assurance pour 1980 et des bulletins d'abonnement au Journal.

Certains Présidents de Fédérations n'ont pas encore précisé leurs besoins.

Qu'ils n'oublient pas non plus de renouveler en temps utile leur stock de médailles et diplômes.

ATTENTION !...
Pour le règlement de vos sinistres d'instruments, une facture acquittée est obligatoire et non un devis.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DANS LES ECOLES

(Suite)

C'est seulement lorsqu'il est parvenu dans la 2ème année du cours « moyen », vers neuf ou dix ans, qu'il entre en contact avec l'enseignement donné par un musicien de « profession ». Or, il arrive le plus souvent que l'instituteur, ne qui dépend uniquement l'instruction musicale théorique de l'enfant, est incapable de la lui donner. Car tous nos instituteurs français, et c'est là qu'est la plaie, ne sont pas en état d'enseigner la musique, dont l'étude a été trop souvent négligée par eux pendant leur séjour à l'école normale. Le plus souvent donc, l'enfant, pendant les trois premières années de l'école primaire, ne reçoit pas l'instruction musicale « théorique » qui doit faire suite à l'enseignement tout « instinctif » de l'école maternelle.

La plupart du temps, l'instituteur se borne à continuer ce dernier enseignement. Il s'adresse uniquement aux facultés « d'instinct » de l'enfant ; et pourtant, ce dernier est en âge d'apprendre autre chose. De six à dix ans, il est mûr pour la « théorie » ; son aptitude à la réflexion et au raisonnement est éveillée. C'est le moment psychologique ; il faut en profiter pour rendre l'enfant maître des difficultés du solfège et de la théorie musicale. Au lieu de faire pendant cette période l'effort qui devrait être décisif, on piétine sur place, on se borne à un sempiternel recommencement ! Et cela, par la faute de l'instituteur qui n'a pas reçu à l'école Normale une instruction suffisante.

Dans l'état actuel de l'enseignement dans les écoles primaires de Paris, l'enfant n'est assuré de recevoir une instruction musicale sérieuse que lorsqu'il est parvenu dans la 2ème année du cours « moyen », c'est-à-dire vers neuf ou dix ans. C'est fini, il est trop tard - Il ne deviendra plus jamais musicien !

D'abord, son sentiment musical s'est atrophié par suite du prolongement exagéré de la méthode du serinement.

Qu'on s'adresse à la mémoire et à l'instinct de l'enfant, quand il serait prématuré de faire appel à son intelligence et à son raisonnement, c'est en somme tous les griefs adressés à la méthode Chéve. Il en est un auquel les partisans de la méthode n'ont jamais pu répondre victorieusement. On leur a dit : « Pourquoi apprend-on la musique ? C'est pour pouvoir entrer en communion avec les belles œuvres. Or, vous enseignez une notation qui rend inabordable la lecture des œuvres musicales. Si nos élèves arrivent rapidement à chanter des chœurs, il leur est interdit de pénétrer jamais dans l'immense répertoire des bibliothèques ; par cela même, d'élever et de perfectionner leur goût par l'étude et la comparaison des chefs-d'œuvre de la musique. »

En réponse à cet argument, ils ont répondu que la notation n'est qu'un chemin de travers pour arriver ensuite à la connaissance de la notation usuelle.

En bien : si les Chevistes les plus convaincus reconnaissent la nécessité d'aboutir, en fin de compte, à l'étude de la notation ordinaire, je trouve beaucoup plus simple de commencer par apprendre tout de suite à l'enfant cette notation.

Si la musique apprise au moyen de la notation usuelle a semblé à certains esprits, chose trop difficile, cela vient de ce qu'en France, on commence l'étude de la musique beaucoup trop tard.

A QUEL AGE L'ENFANT DOIT-IL COMMENCER L'ETUDE DE LA MUSIQUE ?

De toutes les facultés qu'on voit éclore successivement dans l'âme de l'enfant, la musique est sans contredit une des plus précoces.

Il n'y en a qu'une qui s'éveille plus tôt : c'est la faculté de « souffrir » !

Mais presque aussitôt après, l'enfant éprouve le bienfait de la musique. La « mélodie » cette bienfaitrice suprême, va calmer ses souffrances, en l'endormant sur les genoux de sa mère.

Avant l'âge de deux ans, l'enfant est sensible au rythme, son discernement musical s'éveille ; il y a des airs qu'il préfère et avec lesquels il aime à être endormi. Vers trois ans, et même avant, il peut reproduire ses chants préférés, d'une petite voix angélique et encore mal assurée.

Quiconque a observé la nature conclura de ses observations que la faculté musicale, étant la plus précoce de toutes, doit être cultivée la première. C'est donc à l'école maternelle qu'il convient de commencer l'enseignement musical.

LE CHANT A L'ECOLE MATERNELLE

L'enfant reste d'ordinaire à l'école maternelle de 3 ans à 6 ans. Sous quelle forme doit-il recevoir l'enseignement pendant la période enfantine ?

Selon moi, l'enseignement musical pendant la période enfantine, doit revêtir une forme toute « spontanée ». On devra développer la sensibilité et le goût musical de l'enfant, sans faire appel à la réflexion, ni au raisonnement.

Si l'on pouvait arriver, pendant son séjour à l'école maternelle, à ce que l'enfant apprit ses notes, je me déclarerais satisfait. Certes, on pourrait obtenir plus ; mais ne soyons pas révolutionnaires, soyons évolutionnistes ! D'ailleurs, quel vaste champ d'opérations se présente encore sur le terrain du chant instinctif et spontané ! La directrice devra choisir des chants jolis, faciles, dont les paroles ont un sens approprié à la nature de l'enfant. Elle devra veiller attentivement à ce que ces mélodies soient chantées avec une voix très juste, avec une diction très nette et très pure.

(SUITE PAGE 8)



Manifestations 1979

CONGRES

21 Octobre	ARDECHE	Assemblée générale de l'Union Départementale de l'Ardèche	M. Henri COMBIER - Le-Mas-Saint-Jean, 07000 VALR-LES-BAINS.
21 Octobre	SAINT-AVOLD (Moselle)	Congrès de la Fédération Moselle et Meurthe-et-Moselle	M. LAFOND, 3 bis, avenue du Président-Kennedy, 57000 METZ.
21 Octobre	ALENÇON (Orne)	Congrès de la Fédération de Normandie et d'Eure-et-Loir	M. André PETIT, 100 ter, boulevard Herbet-Fournet, 14100 LISIEUX. Tél. 62.18.47.
27 Octobre	LYON (Rhône)	Assemblée Générale de l'Union Départementale du Rhône	M. André VETTARD, Président de l'U.D. du Rhône, 284, rue Vendôme, 69005 LYON.
28 Octobre	EVIAN (Haute-Savoie)	Assemblée générale de l'Union Départementale de la Haute-Savoie	M. Paul DELZANT, Calcais d'Epargne, 74000 ANNECY.

DEJA PREVUS POUR 1980

CONGRES

21-22 Juin 1980	AIX-LES-BAINS (Savoie)	Congrès de la Fédération du Sud-Est	Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69005 LYON.
-----------------	------------------------	-------------------------------------	--

FESTIVALS

1er Juin 1980	LA COURONNE (Ardèche)	Festival de Musique et Majorettes	Mme ETOURNEAU, maire de LA COURONNE (16400).
8 Juin 1980	AUBETERRE-SUR-DRONNE (Charente)	Festival de Musique et Majorettes	M. Robert LACOSTE, Quartier Plaisance, Aubeterre-sur-Drôme 16390 SAINT-SEVERIN.
15 Juin 1980	MONTIGNAC (Charente)	Festival	M. Firmin CHARRIER, 16330 SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

CONCOURS

8 Juin 1980	NAZELLES-NEGRON (Indre-et-Loire)	Concours National	M. Maurice BOURASSE, 7, rue Camille-Berton, NAZELLES-NEGRON, 37400 AMBOISE.
22 Juin 1980	AIX-LES-BAINS (Savoie)	Concours National ouvert à toutes les formations	M. Maurice ADAM, "L'Eden", 2, rue Paul-Verlaine, 73100 AIX-LES-BAINS.
16 mai 1980	NOYON (Oise)	Concours-Festival National de Musique	M. Albert RENON, Président de l'Harmonie de Noyon, 10, Place de la République, 60400 NOYON. Tél. (4) 444.09.87

petites annonces

Payables d'avance conformément au tarif ci-après : à compter du 1er juin 1979 :

de 1 à 5 lignes	60 F
de 6 à 10 lignes	110 F
de 11 à 15 lignes	160 F
de 16 à 20 lignes	210 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 lettres, signes ou intervalles.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au Journal sous le No... » doivent obligatoirement mettre leur correspondance dans une enveloppe timbrée, sans adresse. Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

La première enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe à l'adresse de la C.M.F. (Journal No...), 121, rue La Fayette - 75010 PARIS.

OFFRES D'EMPLOI

VILLE DE VIERZON (18) recrute d'urgence un Directeur pour son Ecole de Musique non agréée par voie de concours sur épreuves. Le Directeur sera chargé également de l'Harmonie Municipale. Adresser candidature et curriculum vitæ, ainsi que les copies certifiées conformes des diplômes avec titres et références à M. le Maire de Vierzon, avant le 30 octobre 1979.

Ecole Municipale de Musique de Compiègne recrute sur titres et Concours un professeur de piano et solfège, niveau moyen 1, moyen 2, supérieur. L'intéressé devra assurer partie à l'Harmonie (instrument à vent), à l'Harmonie Municipale (division Excellence). S'adresser à M. Guy MAGNY, directeur, 2, rue du Grand-Ferré, 60200 COMPIEGNE.

Ville de Blois - 62.000 ha., recherche un directeur pour son Conservatoire Municipal de Musique et pour l'Harmonie Municipale. Poste à pourvoir pour la rentrée scolaire 1980-1981. Candidatures à adresser - avec C.V., diplômes et références - avant le 15 janvier 1980, à Monsieur le Député-Maire, Service du Personnel, Hôtel de Ville, 41012 BLOIS.

Conservatoire Mun. Blois recherche urgence prof. trombone tuba, 12 heures semaine, nécessité habiter Blois. Adresser C.V. et sit. famille au directeur, 6, rue Franciade, 41012 BLOIS.

IMPORTANT ATELIER DE MUSIQUE du Sud-Est recherche pour réparations instruments à vent un bon spécialiste qualifié, avec référ. S'adresser au journal sous No 235.

Ville du Sud-Ouest recherche pour Batterie-Fanfare division excellence un instructeur pouvant enseigner Clairon, Trompette de Cavalerie, Tambour, Solfège. Emploi municipal suivant compétence.

Adresser candidature et curriculum vitæ au journal sous le No 233.

Fanfare du Vaucluse recherche un Tambour-Major ou Sous-Chef de Musique. Convierait à Retraité de l'Armée. Possibilité de logement et d'emploi municipal dans une ville de 13.000 habitants. Ecrire avec références à M. René REBOUL, Le Bosquet, 84800 L'ISLE-SUR-SORGUE.

Les Sociétés Musicales de Vichy et de Bellerive-sur-Allier, recherche un DIRECTEUR qui pourrait diriger également une école de Musique Municipale à Bellerive-sur-Allier. Les candidatures doivent être adressées à M. Louis REY, 27, rue de Paris, 03200 VICHY tél. : 16 (70) 98.24.05.

Ville de LA MURE cherche Directeur Ecole de Musique et Harmonie Municipale Dépôt des candidatures et rens. Mairie de LA MURE 38350. Tél. : 16 (76) 81.03.34.

DEMANDES D'EMPLOI

Chef de Musique et Ecole de Mus. Prof. Solfège, Cuivres, Percussions, cherche emploi dans dpts Nord - N.-O. - N.-E. de Paris. (30 ans, réf. exp.). Ecrire au journal sous No 234.

Saxophoniste, 1er accessit Conservatoire National, 36 ans, handicapé adulte, recherche un emploi municipal léger ou à mi-temps. Donnerai évent. leçons de musique. Ecrire au journal sous No 232.

1er Prix de Conservatoire National de Paris - Tuba SI 5, étudierait toutes propositions d'emploi. Ecrire : Fred CESARE, chez Emile CESARE, rue Jean-Jaurès, 83600 FREJUS, tél. (94) 51.36.37.

Saxophoniste, 24 ans, 1er prix de conservatoire, soliste dans une harmonie division d'honneur et une harmonie division excellence cherche place de professeur. Disponible dès maintenant. S'adresser au journal sous n° 227.

Trompettiste 1er prix Conservatoire National de Région, cherche emploi Professeur Trompette - Solfège. S'adresser au journal sous n° 234.

Prix clarinette Conservatoire Tours et Versailles, cherche place professeur de clarinette, chef de musique, création ou direction Ecole de Musique, cours solfège, instruments à vent, préférence Midi Méditerranée. S'adresser Emile REBOLLO, 8, rue Couture-du-Moulin, 94320 THIAIS.

OCCASIONS

Vends piano droit Steinway grand modèle. Etat neuf. Noyer satiné. Sourdine. Px : 37.000 F. SUGNIAUX, 3, impasse des Agudes, 31500 TOULOUSE. Tél. (62) 48.41.45.

Vends partitions Chant et Piano, d'Opéras, Opéras Comiques, Opérettes, partitions d'Orchestre, de poche, violon, piano. Matériels d'orchestre. Livres parfait état. S'adresser au journal No 231.

Vends piano droit Gaveau, très bon état, datant de 1948, ayant été peu utilisé, grand modèle, 7 1-4 octaves, cordes croisées, belle ébénisterie noyer, 1 m 43 x 1 m 25 x 0 m 63. Prix : 9.000 F. Arlette ZENATTI, 3 ter, rue de Brévannes, 94370 SUCY-EN BRIE. Tél. (1) 590.27.43.

CONCOURS

VILLE DE CHAMPAGNOLE 39300 (Jura) recrute par voie de concours le samedi 1er décembre 1979 un professeur de piano pour son Conservatoire Municipal de Musique et de Danse. Temps complet 20 h hebdomadaires. Indices bruts : 290-570. Adresser les candidatures et curriculum vitæ à : M. Michel FERREAUX, Directeur, Place du 3 Septembre, 39300 CHAMPAGNOLE. Tél. : (85) 52.14.56. Date limite d'inscription : 17 novembre 1979. Entrée en fonctions le 3 janvier 1980.

Harmonie vend 40 costumes avec képis noirs, garnitures et boutons dorés, excellent état. Ecrire H.B.F., 135, Rue de Lille, 59223 RONCQ.

DIVERS

COURS D'HARMONIE Classique et pratique par correspondance en 40 fascicules. Ecr. pour renseignements : M. R. SALMON, 72, rue de Berck, 62600 RANG-DU-FLIERS.

Nous recherchons tous instruments de musique, veuillez adresser vos offres par écrit à Jacques WATMANN, 4, rue de la Mission Marchand, 75016 PARIS.

Cherche Basse 4 pistons Occasion Parfait état. Préciser marque. Faire offre à M. CELLIER, 15, Bd Salvador-Allende, 13200 ARLES.

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs
pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 257.94.40



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
75-PARIS XIème - Tél. : 023.09.74
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi



Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 167 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 153 — Tél. 563-83-57

L'enseignement de la Musique dans les Ecoles

(Suite)

Déjà, le chant, on le voit, prépare la voie, à l'enseignement de la « langue », dans la pratique et pendant la période enfantine. L'instituteur dans cette première année, devra surveiller, avec un soin jaloux, la justesse, la bonne émission, la diction nette et pure, et l'intelligence des paroles. Il fera chanter des chœurs faciles à deux voix.

Dans la deuxième année du cours élémentaire, l'instituteur devra aborder l'étude de la clé de fa et faire solfier dans les tons

les moins chargés d'accidents ; jusqu'aux tons de mi naturel, de la bémol inclusivement. Il commencera à faire des dictées orales, avant d'aborder la dictée écrite. Il fera solfier à deux parties et commencera l'étude des chœurs à trois voix.

Dans la première année du cours moyen (troisième de l'école primaire), l'instituteur abordera les points plus délicats de la théorie proprement dite : notion des intervalles, de la constitution de la gamme, de la modalité ; explication des mesures composées. Il fera chanter ses élèves dans tous les tons, même les plus chargés de dièses et de bémols.

Il continuera à faire faire aux élèves des dictées orales et écrites. Dans cette année, les leçons de

soifège devront avoir un caractère plus technique, et l'on mettra à l'étude des chœurs de plus en plus difficiles. Pendant la période d'enseignement théorique, c'est-à-dire pendant les trois premières années passées à l'école primaire, le temps consacré à la musique par l'instituteur devrait être de deux demi-heures par jour. D'après l'avis d'hommes compétents, cette heure quotidienne pourrait être prélevée sur les autres études sans nuire en rien à leur succès.

LA MUSIQUE DANS LE COURS SUPERIEUR

Les enfants possédant leur théorie et capables de lire à « livre ouvert » passeront dans



MERLIN

guitares classiques Alphonse Leduc

Fabrication Musima (R.D.A.) et Japon

Dans la tradition MERLIN, des instruments de qualité

à un prix raisonnable :

« 730 » « 734 »
6 MODELES « 732 » « GS180 »
« 733 » « SG20 »

Chez votre fournisseur ou chez ALPHONSE LUDUC 175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS Cédex 01

H. M. M. O

Vous propose

POUR HARMONIE

— THE SOUNDS OF HOLLYWOOD un pot pourri de 5 grands succès dont : Alfie, Love Story, etc...	240 F	— BILLY JOEL EN CONCERT un pot pourri de ses plus grands succès dont : Piano Man, Just the way you are, etc...	240 F
— MANCINI SPECTACULAIRE un pot pourri de quelques grands succès dont : Peter Gunn, Moon river, etc...	192 F	— LA MUSIQUE DE Ch. CHAPLIN un pot pourri de ses composi- tions dont : LIMELIGHT, SMILE, etc...	210 F
— UN CONCERT AVEC MICHEL LEGRAND quelques succès de ce grand compositeur dont : les Moulins de mon cœur, etc...	250 F	— LE JEUDI SOIR AU CINEMA les thèmes de 4 films dont : Vivre libre, Brian's Song, etc...	175 F
— SAXES SERENADE	51 F	— Série M.B. Sound of Gold :	
— SEPTEMBER SONG	90 F	— L'HOMME DE L'ATLANTIDE	84 F
— MY WAY (Comme d'habitude)	72 F	— FEELINGS	84 F
— ALEXANDER'S RAGTIME BAND	72 F	— CHARLIE'S ANGELS (drôles de dames)	84 F
		— HOW THE WEST WAS WON	84 F
		— LOVE IS THE MAGIC	84 F

NOUVEAUTES 1980

— T.V. POLICE MEDLEY les thèmes de Mannix, Drôles de Dames, Starky et Hutch, police woman story	245 F	— ALLEGRO (Cor Solo) 1er Mouvement Concerto No 3 en mi b W.A. MOZART	168 F
— QUINCY JONES SOUND quelques-uns de ses succès dont Stuff like that, etc...	280 F	— FESTIVAL MARCH (DVORAK)	180 F
— Muppet show theme	90 F	— AUBADE FOR BAND	90 F
— Just the way you are	90 F	— ESPANA CANI	120 F
— Popeye the sailor man	90 F	— MUSIC FROM PORGY AND BESS	120 F
— Noboby knows (negro spirit.)	90 F	— NIGHT IN TUNISIA	90 F
— LA PANTHERE ROSE	75 F	— TUXEDO JUNCTION	72 F
		— HARLEM NOCTURNE	90 F

POUR GRANDE FORMATION DE JAZZ

ENREGISTRES par WOODY HERMAN Arrangements correspondants exact.		ENREGISTRES par COUNT BASIE arrangements correspondants exact.	
— EARLY AUTUMN	120 F	— FRECKLE FACE	120 F
— BLUES FOR POLAND	120 F	— FRONT BURNER	120 F
— LAZY BIRD	120 F	— RARE MOMENT	150 F
— LA FIESTA	150 F	— SOFT AS A VELVET	120 F
— BILL'S BLUES	120 F	— TALL COTTON	120 F
— ALONE AGAIN	120 F	— WIND MACHINE	120 F

LES CLASSIQUES DU JAZZ

— NIGHT TRAIN	87 F	— SCRAPPLE FROM THE APPLE	84 F
— ORNITHOLOGY	96 F	— THE JEEP IS JUMPIN	84 F
— THEY CAN'T TAKE THAT AWAY FROM ME	72 F	— MY FUNNY VALENTINE	54 F

NOUVEAUTES 1980

— FOUR MOTHERS	112 F	— CERISIER ROSE ET POMMIER	
— HONEYSUCKLE ROSE	90 F	— BLANC (Disco)	90 F
— GOT TO GET YOU INTO MY LIFE	72 F	— LA PANTHERE ROSE	99 F
— YURIKO (de l'alb. Basie Land)	150 F	— JUST THE WAY YOU ARE	90 F
— BIG BROTHER (de l'alb. Basie Land)	150 F	— SASSY (de l'alb. Basie Land)	150 F
		— COUNT ME IN (alb. Basie Land)	150 F

ENSEMBLES DIVERS

QUATUOR DE SAXOPHONES :		QUINTETTE DE BOIS :	
— FUGUE	22,50 F	— MENUETTO	15,00 F
— FUSION	45,00 F	— POLKA	22,50 F
— MOSAICS	66,00 F	— HABANERA (Carmen)	12,00 F
QUARTETTE DE TROMPETTES :		— FINALE (Haydn)	21,00 F
— ADAGIO PATHETIQUE	19,50 F	— ALLEGRO FROM 6 et Sym.	22,50 F
— MENUET EN SOL	19,50 F	— ALLEGRETTO (Schubert)	19,50 F
QUARTETTE DE TROMBONES :		QUINTETTE DE CUIVRES :	
— ANDANTE CANTABILE	19,50 F	— FUGUE (Bach)	16,50 F
— CONTRAFUNCTUS IX	25,50 F	— CHORALE PRELUDE 8 (Brahms)	13,50 F
		— MODERATO AND BLUES	28,50 F
		— RICERCARE	12,00 F

Demandez nos catalogues pour Harmonie, Orchestre Symphonique (et à Cordes) — Grande Formation de Jazz, Ensembles et Méthodes diverses.

H.M.M.O., 60, rue Racine, 59100 ROUBAIX

le cours supérieur dès la deuxième année du cours moyen. Ceux qui ne seraient pas encore bons lecteurs feraient une année supplémentaire du cours théorique de façon que dans le cours supérieur, tous les élèves, possédant les principes de la musique et la pratique du solfège, puissent s'adonner entièrement à la culture esthétique, et à la pratique de l'Art.

De temps à autre, le maître adresserait aux élèves des questions sur la théorie mais uniquement pour les empêcher d'oublier ce qu'ils savent.

Le temps devrait être consacré :

1° A perfectionner un certain nombre de morceaux ;

2° A faire déchiffrer le plus de musique possible ;

3° A donner quelques notions élémentaires sur la vie des grands compositeurs et l'histoire de l'Art. Le maître, pendant cette période, devra viser à ce but : faire pénétrer si profondément dans le cœur de l'élève, l'amour de la belle musique qu'il soit à jamais dégoûté de la mauvaise.

Qu'on ne s'y trompe pas. Ce ne sera pas du temps perdu pour l'éducation « morale » car il y a plus d'affinité qu'on le croit entre le Vrai et le Beau, entre l'idée de Bien et la compréhension du Grand Art.

Qui empêcherait d'ailleurs, pendant les trois ou quatre années que l'enfant passera dans le cours supérieur de musique, de lui faire chanter des morceaux dont les paroles auraient un rapport direct avec les autres matières de l'enseignement, et lui communiqueraient une admiration passionnée pour les grands hommes, pour les grands traits d'héroïsme et de dévouement, pour les splendeurs de la nature, etc. ?

Un écrivain ancien a dit que la musique avait « créé le monde ». La chose se trouve rigoureusement vraie si l'on a en vue le monde « moral ».

La musique est la forme la plus irrésistible de l'éloquence. Elle crée en nous un certain « état d'âme ». Elle est capable de déterminer les secrètes impulsions de nos cœurs, et d'agir sur le ressort de nos actes.

Voilà pourquoi elle est un agent si essentiel et un outil si précieux dans l'éducation. La belle musique, c'est la lumière de l'âme ! Pour que cette lumière brille, il faut que son essence subtile passe par le canal d'un enseignement théorique complet et sagement organisé. Aussi, en raison de la grandeur des résultats moraux qu'elle produit ne faut-il pas marchander le temps nécessaire à la partie théorique de l'enseignement, comme on le fait aujourd'hui. Le temps consacré actuellement à l'étude de la musique à l'école primaire est dérisoire. Dans le cours « moyen » une heure par semaine et « une heure et demie » dans la deuxième année du cours supérieur, pour les élèves munis de leur certificat d'études.

Il faudrait, dans les trois premières années de l'école primaire, consacrer à la musique « deux demi-heures » par jour, et au moins « trois heures » par semaine dans le cours supérieur. On ne peut alléguer la surcharge des

programmes pour des enfants âgés de six à neuf ans. Si, dès cet âge, on prétendait tout leur apprendre, on arriverait à en faire de parfaits idiots. Demander la priorité pour le développement du sens musical, c'est suivre l'ordre de la Nature qui fait éclore la faculté musicale avant les autres. D'ailleurs, une fois l'enfant devenu lecteur, l'enseignement purement esthétique pourra être considéré comme une distraction, comme une diversion salutaire, comme une « réfection » morale.

Mais cette réforme dans l'enseignement n'est possible qu'avec des instituteurs musiciens. Or, voyons ce qui se passe à l'école Normale. La musique exigée à l'examen d'admission à cette école ne figure pas à l'examen de sortie, parmi les matières du programme. Cette omission n'est-elle pas un encouragement tacite à la mollesse, et une excuse pour le normalien qui ne prend pas très au sérieux les cours de musique faits à l'Ecole Normale ? S'il n'a pour la musique, ni aptitude, ni goût naturel, pourquoi ferait-il des efforts ? Il sait qu'il peut devenir instituteur sans être musicien ; car le peu qu'il a montré de savoir à l'examen d'admission, il peut l'avoir oublié lors de l'examen de sortie.

Qui s'en apercevra ? Comment, alors, pourrait-on espérer que les enfants de France sachent la musique, puisqu'on n'a pas obligé à devenir « musiciens » ceux-là même à qui incombe la tâche de les instruire, ceux de qui dépend entièrement leur avenir musical ?

La première des mesures à prendre doit donc viser l'Ecole Normale. Il faut inscrire la musique parmi les matières obligatoires à l'examen du brevet supérieur.

Il suffirait d'un mot ajouté au programme des matières exigées à l'examen du brevet supérieur pour changer la destinée musicale de tous les petits Français.

Ces petits Français, devenus grands, dégoûtés à jamais de la mauvaise musique, et en état d'en chanter de la bonne à « livre ouvert », formeraient à coup sûr des sociétés chorales très supérieures à celles que nous entendons aujourd'hui. Si je ne me trompe, quelques-uns des traits qui caractériseraient l'orphéon de l'avenir, sont les suivants : L'Amour de l'Art se substituerait à la poursuite exclusive de la médaille. L'organisation de Festivals prédominerait sur celle des concours.

L'union prévaudrait sur l'esprit de rivalité. La Fédération musicale de France accomplirait son œuvre bienfaisante en créant des fédérations régionales. Dans ces conditions la petite distance à parcourir faciliterait le groupement des masses chorales imposantes. La communauté des traditions et des souvenirs (histoire ou légende) ajouterait un lien de plus à l'organisme de ces associations.

Puisse ma province bretonne si riche par la poésie, si personnelle par le caractère, si opulente par l'idéal, n'être pas la dernière à bénéficier d'un progrès désiré et d'une réforme nécessaire dans nos institutions musicales !

M. BOURGAULT DUCOUDRAY

L'EDUCATION DU MUSICIEN AMATEUR

par José RIBEIRO DA FONTE

La thématique et le développement des discussions, qui ont eu lieu au cours de cette réunion, se sont basées sur une première donnée d'acceptation commune incontestable : le rôle que le musicien amateur joue dans la société est, et il deviendra de plus en plus, fondamental.

Dans la mesure où c'est surtout par son intermédiaire que la tradition musicale d'une société donnée est préservée et que la culture musicale se développe, le musicien amateur fonctionne en tant que réactif contre les pratiques de pure consommation vers lesquelles tendent les sociétés de masses, tout en réduisant l'auditeur à une passivité totale et soustrayant la musique en tant que pratique expressive pour l'imposer comme un simple indice aliénant, voire — pourquoi ne pas le dire — repressif. D'où une tâche urgente qui est l'accroissement de l'amateurisme musical par l'intermédiaire de la création ou de la reformulation des structures d'appui à son éducation.

L'utilisation désordonnée d'un langage (la reproduction stéréotypée et répétée, la soumission à d'autres codes, l'utilisation mercenaire de ses contenus, etc.) la vide de sens, l'utilise en tant que possibilité de communication parmi les individus et, par conséquent, le message est remplacé par le silence, la solitude prend la place de la participation. Or, pour qu'un tel résultat ne se produise pas, il faut sémantiser sans cesse le langage, le resémantiser même, et augmenter toujours le nombre de ces parlants. Par rapport à la musique, telle est la fonction du musicien amateur : maintenir vivants les contenus du langage musical, lui ajouter, si possible, de nouveaux contenus, et surtout jouir et profiter de son aptitude de communication et argumenter au maximum le nombre de ceux qui en profitent en tant que moyen expressif de créativité.

C'est dans ce contexte que se développe à l'UNESCO, par intermédiaire du Conseil International de la Musique, un projet de travail sur « La Musique et le Public de Demain » (plus connu par MTP - Music and Tomorrow's Public) et dans lequel ce séminaire s'est, dans une certaine mesure, inséré.

Voyons donc d'une façon succincte, les résultats auxquels nous avons abouti pendant cette semaine de travail.

1. DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION EXTRA ET POST-SCOLAIRE.

1.0. QUESTIONS PREALABLES.

1.0.1. La formation musicale de l'amateur devra préférentiellement s'encadrer, non seulement sur des schèmes parallèles ou para-scolaires spéciaux d'éducation, mais surtout sur une formation séquentielle dans le domaine purement scolaire. On a insisté sur une recommandation ayant en vue l'inclusion obligatoire de l'enseignement de la musique dans les structures curriculaires dès l'école enfantine (enseignement élémentaire).

1.0.2. Ainsi, et tout d'abord, on doit privilégier la formation de professeurs de musique qui soient des experts par rapport à l'enseignement enfantin, car telle est la façon la plus sûre d'obtenir de résultats efficaces, tout en élargissant par conséquent l'éducation musicale scolaire, qui accordera en définitif à l'individu un jugement critique et une capacité pratique d'exécution.

1.1. EDUCATION EXTRA-SCOLAIRE.

1.1.1. Est recommandé l'enseignement de la musique dès le jardin pour enfants, en vue d'éveiller dans l'enfant plus tôt possible ses capacités créatives musicales qui seront subséquemment complétées.

1.1.2. Est aussi recommandée la création d'écoles de musique, à la fréquence volontaire et extra-curriculaire, permettant le développement selon les facultés individuelles, ce qui est impossible dans le cadre de l'enseignement scolaire, et qui fournissent en outre un enseignement instrumental et la théorie musicale, ainsi que la pratique de la musique d'ensemble (v. g., la pratique chorale, ensembles instrumentaux, audition de musique enregistrée, etc.).

1.1.3. Afin de répondre au manque de professeurs de musique spécialisés, est recommandée l'inclusion d'une formation pédagogique additionnelle dans la formation des instrumentistes professionnels.

1.1.4. Est aussi recommandé l'appui et l'encouragement des associations d'amateurs, qui fournissent très souvent une éducation musicale extra et post-scolaire, ainsi que les facilités nécessaires à une pratique musicale d'ensemble.

2. DANS LE DOMAINE D'EXECUTION.

2.1. Tout appui devra être accordé à la formation et au maintien de chœurs, de philharmoniques, d'orchestres et d'autres ensembles instrumentaux (y compris les ensembles pop et de jazz), afin de rendre possible un contact entre les amateurs et la pratique d'ensemble.

2.2. En conséquence, il faut accorder une attention toute particulière à la formation du maestro ou du directeur de ces ensembles, étant donnée son importance dans le mouvement d'amateurs, dont il est pour ainsi dire une figure-clé : étant aussi, le plus souvent, un amateur, sa fonction dépassera fréquemment les limites d'une simple direction administrative et ou technique, s'exerçant dans le domaine de l'éducation dans tous les champs, y compris celui de l'éducation esthétique.

2.3. Le recours au musicien professionnel pour diriger des groupes d'amateurs semble désirable, et il faudra prévoir aussi l'éventualité de formations spécifiques à ces effets.

2.4. En ce qui concerne l'organisation de concerts pour les jeunes, il sera aussi souhaitable de faire appel à des nouvelles formules, en appelant surtout à une participation active du public. Ce qui ne signifie pas le rejet absolu du concert traditionnel mais, tout au contraire envisager une conceptino de formes innovatrices de contact avec le public, tels que par exemple les sessions multi-media ou autres d'intégration socio-culturelle et historique des œuvres sous l'aide de méthodes audiovisuelles, orientées par un animateur.

2.5. Il est aussi souhaitable que les musiciens qui participent à une session soient eux-mêmes des amateurs et d'un âge proche de celui du public auquel ils s'adressent, ce qui rend plus facile le contact.

2.6. Plus tard, on peut envisager une session d'improvisation collective, qui donnerait au public un statut intégral de participant actif, dans la mesure où il ferait lui-même sa propre musique. Il serait préférable de concevoir des ateliers d'improvisation collective, selon des niveaux étairés et de développement intellectuel et culturel, dont les caractéristiques dépendraient d'ailleurs des caractéristiques moyennes de leurs participants.

2.7. Dans la programmation de concerts pour des publics de jeunes, on devra maintenir une ouverture totale à tous les langages musicaux, favorisant aussi l'inclusion dans les programmes de la musique extra-européenne ou en combattant le traditionalisme à travers la présentation d'ensembles de jazz et de pop, ainsi que favoriser l'inclusion systématique de musique d'avant-garde.

2.8. Cette attitude doit être prise indépendamment de l'âge du public mais surtout ne reculant pas devant un public très jeune, compte tenu

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS
avec
GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	605	770
CORNET, si b	690	855
BUGLE, si b	795	995
ALTO, mi b	1200	1540
BARYTON, si b	1600	2080
BASSE, si b à 4 pistons	2090	2670
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	6790	8280
TROMBONE à coulisse	800	1040
TROMBONE à pistons	1540	1995
LAQUES OR CLES CHROMEES		
SAXO SOPRANO, si b		1850
SAXO ALTO, mi b		2055
SAXO TENOR, si b		2230
SAXO BARYTON, mi b		4350
CLARINETTE, si b, super óbène		930
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins		800

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés
et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22 - 27.12.98

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



son absence de préjugés et d'une codification de valeur viciée par une tradition imposée, consuetudinaire ; il s'agit donc d'un public ouvert dans sa totalité à une expérience esthétique globale.

3. EQUIPEMENT.

3.1. La première condition pour la pratique de la musique par des ensembles d'amateurs est le lieu physique pour les réunions et les répétitions, voire la présentation de spectacles. Les entités officielles et les lieux publics devront mettre à la disposition des espaces dont ils puissent disposer et qui, à l'heure des répétitions ou des spectacles, soient libres, tel qu'il arrive avec les écoles, par exemple, dès qu'elles ne soient pas occupées par l'enseignement nocturne. Toutefois, par tendance, on devra envisager la construction de complexes destinés à ces fins, envisageant aussi le besoin de salles pour les répétitions, l'enseignement et les spectacles et tout autre type d'infrastructures nécessaires. Ce genre de construction pourra avoir deux types-communautaires : de quartier, ou d'immeuble, devant au 2ème cas être prévu dès le début l'espace commun, avec l'isolement acoustique nécessaire, dans le plan général de l'immeuble.

3.2. Les instruments nécessaires sont aussi essentiels que l'espace. On devra donc envisager la création de banques d'instruments dans le cadre des départements officiels, qui seront mises à la disposition de tous ceux qui en ont besoin.

3.3. On recommande déjà la création d'une banque d'instruments ISME-FIJM, qui pourra être utilisé par les pays qui en ont des carences.

3.4. Est aussi recommandée la création de corps bibliographiques, composés par une littérature destinée à des ensembles d'amateurs, selon sa constitution, afin d'agir sur la formation du goût et de corriger le répertoire des ensembles.

4. ECHANGES CULTURELS.

4.0. Ici aussi, comme partout, les échanges culturels ont un rôle très important à jouer, non seulement parce qu'ils mettent en rapport des différentes traditions culturelles, mais aussi parce que par leur intermédiaire

re on peut contribuer à l'enrichissement et l'amélioration des ensembles concernés.

Il faut faire une attention très spéciale en matière d'échanges entre les traditions tout à fait différentes, pour qu'on ne glisse pas vers une ambiguïté de rapports, ce qui arrive si souvent aujourd'hui, car la tradition musicale occidentale semble être universellement assimilée, et que toutes les autres sont rejetées vers un coin honteux sous le statut d'« exotismes colonisés ».

Si les échanges ont lieu dans le domaine des méthodologies de l'enseignement, et non seulement dans celui de l'exécution, une attention toute particulière est requise, aux fins d'éviter que les échanges deviennent violence, bien entendu sans que pour cela soit mise de côté la collaboration nécessaire entre les pays et les cultures.

4.1. Le recours à des réalisations telles que festivals ou concours internationaux sera une des façons de mettre en pratique le contact et les échanges entre les ensembles d'amateurs. On pourra, au cours d'un premier stage, créer un prix ISME-FIJM destiné aux ensembles d'amateur.

4.2. L'étude comparée des politiques culturelles dans l'amateurisme musical, ainsi que les conditions respectives et les résultats connus, sera une façon bien utile d'échange.

5. L'EDUCATION DE L'ANIMATEUR MUSICAL.

5.0. Quoique le profil professionnel de l'animateur musical soit encore problématique et diffus, et les opinions se partagent en ce qui concerne sa définition, le fait est que ce personnage est devenu central dans le panorama des dernières années, ainsi que l'activité qu'il exerce.

5.1. Les pré-supposés fondamentaux de toute animation musicale doivent être ceux du respect total pour les traditions ou les habitudes musicales spécifiques du milieu où elle s'exerce, surtout s'il s'agit d'une tradition autochtone de racine folklorique, dont la pratique devra être préservée.

5.2. Une autre caractéristique de base de l'animation musicale devra être l'appropriation, dans les limites du possible, des méthodes de la pédagogie active.

5.3. La fonction de l'animateur devra être fondamentalement de démonter les mécanismes du langage musical, par rapport au public auquel il s'adresse, afin d'établir une vraie communication et de faire en sorte que l'animé puisse acquérir le domaine du langage musical.

Pour cela, et d'une façon idéale, l'animateur sera un professionnel doué de profondes connaissances non seulement musicales, mais aussi des matières concernant l'expérience et le travail avec des ensembles hétérogènes ; il devra en outre posséder une préparation pédagogique et didactique.

5.4. L'animateur, pour stimuler le contact avec son public, devra être lui-même un instrumentiste, tout en rendant personnelle la relation de l'animé avec un ensemble d'instruments qui éventuellement, participe dans le cycle d'animation.

5.5. On doit sauvegarder surtout le besoin d'actions d'animation, pour tous les cas où le travail, d'après ce cadre idéal, est impossible.

Nous sommes ainsi arrivés à la conclusion d'une totale interdépendance des différents thèmes considérés. L'éducation du Musicien Amateur commence d'une façon idéale une formation scolaire intra-curriculaire, assurée séquentiellement à partir, si possible, de la première enfance, mais elle se manifeste dans des aspects plus réalistes, pour la plupart des pays, sous la forme de travaux fondamentaux d'appui aux ensembles d'amateurs existants. Cet appui va de la subvention plus ou moins judicieuse jusqu'aux importantes tâches de création de banques d'instruments et de bibliothèques sélectives pour les ensembles, sans oublier la formation et le recyclage des nerfs d'orchestre et des régisseurs. Mais, peut-être le profil le plus urgent et d'une plus grande capacité d'intervention, indépendamment même du niveau d'âge du public auquel il s'adresse, est-il celui de l'animateur musical, personnage-clé dans une société qui a cessé d'apprendre la musique dans la distance de sa consommation, dans la matérialité économique de son achat et à laquelle faut apprendre de nouveau l'intimité de son langage et une matérialité autre qui est celle de son discours - le discours social.

José Ribeiro da Fonte.

**MINISTÈRE DU TRAVAIL
DELEGATION A L'EMPLOI
Sous-Direction des interventions
Régionales et Sectorielles
EMPLOIS D'UTILITE COLLECTIVE**

Le Gouvernement a décidé d'engager un programme expérimental de création de 5.000 emplois d'utilité collective pour lequel un crédit de F 120 millions a été affecté au Ministère du Travail et de la Participation.

La création des emplois d'utilité collective s'effectuera grâce à un concours financier de l'Etat ouvert aux organismes dotés de la personnalité morale autres que les collectivités locales, les Administrations publiques, et les établissements publics de caractère administratif, industriel ou commercial.

La présente note d'information vous précise les conditions d'obtention de mise en œuvre de cette aide.

Le programme est inspiré par l'ambition de découvrir des formes nouvelles d'activités et de favoriser des processus originaux de création d'emploi, notamment à travers les besoins collectifs, ou les initiatives qui ne relèvent pas des obligations normales des services publics et qui ne sont pas encore pris en charge par le secteur privé.

Quelques exemples peuvent être donnés pour illustrer cette approche :

C'est ainsi qu'il convient d'évoquer l'aspiration à une plus grande qualité de la vie. Celle-ci peut devenir un moyen original de créer de l'activité, et donc des emplois. Des domaines aussi variés que les interventions sociales, loisirs, les sports, la culture, l'information, la protection de la nature, l'éducation du consommateur, et l'aménagement du cadre de vie (cette liste est loin d'être limitative) comportent, de toute évidence, de fortes potentialités d'embauche.

De même certaines formes nouvelles de l'esprit d'entreprise, liées au désir de relations de travail à l'échelle humaine, dans un cadre communautaire et de petite dimension, peuvent déboucher sur des projets d'activité originaux. Des unités économiques, souvent auto-suffisantes, et permettant, par exemple, de « vivre au pays » en tirant parti de « créneaux » locaux jusqu'ici inexploités, pourraient notam-

ment voir le jour et remplir des tâches de service collectif ou d'intérêt social.

Il va de soi que les perspectives qui viennent d'être évoquées constituent des indications de recherche bien plus que des normes. Vous avez toute liberté de proposition et de conception, et vos projets ouvriront certainement d'autres voies.

1. — OBJECTIFS DES EMPLOIS D'UTILITE COLLECTIVE
1.1 — Promouvoir des activités innovantes.

Répondre à des besoins collectifs nouveaux et mal satisfaits, créer des activités et des services originaux, exige de promouvoir l'innovation.

L'innovation sera appréciée aussi bien dans les effets du projet, c'est-à-dire dans les améliorations qu'il apportera à telle ou telle situation, que dans l'originalité en soi de l'intervention.

Mesures en faveur des projets nécessitant des délais de préparation.

Dans la pratique, certains projets, exceptionnellement intéressants sur le plan qualitatif, vont demander de longs délais de montage et de contacts préalables. Afin d'éviter que de tels projets ne soient pénalisés par rapport à des projets de moindre qualité mais susceptibles d'être réalisés plus rapidement, des délais de préparation pouvant s'étendre sur quelques mois pourront être accordés. La subvention nécessaire à la mise en œuvre ultérieure du projet fera l'objet d'un accord indicatif. Cet accord ne créera de droits pour le promoteur du projet. La décision d'accorder ou de refuser la subvention sera prise seulement au vu du dossier définitif tel que prévoit la présente note. En raison que durant le délai qui vance, le promoteur du projet lui aura été accordé, les fonds nécessaires à la mise en œuvre éventuelle de son projet seront réservés. Il va de soi que le bon avancement du projet de vérifications régulières, et que les engagements pris pourront être révisés, ou bien annulés, si besoin est.

Le cas des emplois liés à des activités de gestion.

Les services instructeurs n'accepteront qu'exceptionnellement les projets de création d'emploi de caractère logistique ou administratif (secrétariat, gestion, entretien...) en raison de leur caractère par nature peu innovant. Les cas où ils pourront, à la rigueur, être retenus sont les suivants :

— L'emploi est intégré à une opération qui bénéficie de l'aide de l'Etat à la création d'emploi d'utilité collective, et qui nécessite, de façon indiscutable, des moyens de gestion spécifiques.

— L'emploi est indispensable pour assurer le plein développement d'une activité déjà existante, dont la qualité et l'intérêt sont certains. Cela peut être, notamment, le cas pour de petits organismes qui, faute d'une aide légère en matière de coordination ou de gestion, ne sont pas vraiment en mesure de satisfaire tous les besoins auxquels ils sont confrontés. Les opérations susceptibles d'induire des créations ultérieures d'emplois capables de s'auto-financer partiellement ou totalement seront privilégiées.

— L'emploi créé permet une organisation plus rationnelle et moins coûteuse de l'action de plusieurs organismes (services communs).

1.2 — Créer des emplois stables.

Le succès du programme dépendra de la qualité des emplois créés qui ne devront pas présenter, par conséquent, un caractère marginal ou précaire. Il convient qu'ils soient stables et durables.

Lors de l'instruction les principes suivants seront appliqués :
— Les emplois qui risquent de ne pas être maintenus au terme de l'aide de l'Etat seront rejetés. A contrario, les contrats à durée indéterminée, ou bien pluriannuels, sont vivement souhaités et renforceront les n'acceptera les emplois à temps partiel qu'à condition qu'ils ne descendent pas en-dessous du mi-temps.

chances d'obtention de l'aide. On — Aucune rémunération ne doit être inférieure au SMIC.

— Aucun contrat de travail ne doit déroger aux conditions d'emploi prévues soit par le règlement intérieur, soit par l'accord d'entreprise ou par la convention collective régissant les relations de travail dans l'organisme promoteur du projet.

— Une attention particulière sera apportée à l'intérêt humain, aux possibilités de formation, de qualification, et de carrière offertes par chacun des emplois

Robert GOUTE, ancien Tambour-Major de la Musique de l'Air de Paris propose :

- Le Tambour d'Ordonnance, volumes I, II, III.
- 1er supplément du TO. III.
- Lectures rythmiques, cahiers A, B, C.
- Le Manuel du Tambour-Major.
- Le Guide pratique de l'instruction
- Le Clairon d'ordonnance (livret et disque).
- Dictées de sons et de rythmes (sur cassette).
- Disques pour tambours seuls.

En préparation :

- Initiation au solfège rythmique (livret I et II).

Renseignements :

**Robert GOUTE, 5, Chemin des Essarts
95330 DOMONT — Tél. : 991.12.45**

d'utilité collective proposés, ainsi qu'à la qualité des conditions et des relations de travail.

Les aménagements possibles.

Les conditions qui viennent d'être exposées ne feront l'objet d'aucune dérogation. Des aménagements, néanmoins, pourront être retenus — dans la limite des textes en vigueur — pour les seuls bénéficiaires d'actions de réinsertion sociale ou professionnelle, ou bien pour les personnes participant, de façon temporaire, au montage d'activités ou d'organismes appelés à présenter par la suite, un caractère durable.

Ces demandes d'aménagement des conditions d'emploi feront l'objet d'un examen par les Administrations centrales compétentes. (Par exemple, la Direction de l'Action Sociale, si la demande se justifie par des raisons d'ordre social ou psychologique, comme ce sera souvent le cas pour les actions intéressantes certaines catégories de marginaux).

La Délégation à l'Emploi ne donnera, pour sa part, son accord, que si vous parvenez à établir que vous pouvez assurer le reclassement des intéressés dans des conditions satisfaisantes au terme de l'action de réinsertion. Dans le cas de personnes ayant participé au montage d'un projet, leur reclassement devra s'opérer dans un emploi permanent dans le cadre de ce même projet.

III. — BENEFICIAIRES

2.1. — L'initiative de créer des emplois d'utilité collective est largement ouverte.

L'initiative de créer des emplois d'utilité collective est ouverte à tous les organismes dotés de la personnalité morale, autres que les collectivités locales, les administrations publiques, les établissements publics de caractère administratif, industriel et commercial.

Les activités relevant par conséquent des missions normales des services publics de l'Etat ou de collectivités locales ne seront pas acceptées.

Le cas des activités de caractère lucratif.

Les organismes et les activités de caractère lucratif doivent satisfaire aux conditions suivantes pour bénéficier de l'aide de l'Etat :

— Au moins durant la période de l'intervention de l'aide, les fins poursuivies devront comporter un intérêt social, local ou de service collectif indiscutablement prédominant.

— La dimension du projet devra être suffisamment réduite pour garder à l'initiative un caractère communautaire dans son objet comme dans son organisation.

— Le projet ne devra pas compromettre l'emploi dans des activités similaires existant dans sa proximité.

Le volet « socio-économique » du programme devrait tout à la fois permettre à des formes nouvelles de l'esprit d'entreprise de s'exprimer et à des activités productives ou commerciales viables — inaccessibles par les mécanismes normaux de la création économique — de voir le jour, notamment au plan local. Cela devrait faciliter l'accès à l'emploi de certaines catégories particulièrement défavorisées sur le marché du travail (marginaux, certains jeunes, femmes, travailleurs victimes d'un « sinistre de l'emploi » en les incitant à un

comportement créateur dans une perspective de responsabilité et non plus d'assistance.

2.2 — Les emplois d'utilité collective sont réservés à des personnes sans emploi.

Les emplois d'utilité collective sont réservés à des personnes sans emploi, sauf dans les cas suivants :

— Le profil professionnel requis pour l'emploi d'utilité collective projeté ne peut vraiment pas être trouvé dans le département ;

— L'aide de l'Etat à la création d'emploi d'utilité collective permet le maintien durable d'un emploi provisoirement menacé, ou de transformer un temps partiel en un temps plein ;

— La personne recrutée a démissionné d'un emploi où elle est remplacée par une personne sans emploi ;

— La personne recrutée encadre plusieurs autres postes d'utilité collective ouverts à l'intention de personnes sans emploi.

Il vous appartient de fournir tous les éléments susceptibles d'établir que vous recruterez une personne sans emploi, ou que vous pouvez bénéficier de l'un des aménagements prévus par la présente note.

III. — MONTANT ET AMENAGEMENT DE L'AIDE GARANTIES FINANCIERES

3.1 — Le montant de l'aide et son aménagement.

L'aide à la création d'emploi d'utilité collective s'élève à un maximum de 24.000 F par emploi créé. Elle n'est pas renouvelable. Dans le cas d'un emploi à mi-temps, ou de transformation d'un temps partiel en un temps plein, elle est réduite en proportion.

Vous avez le choix entre trois mois et par emploi créé pendant

— 2.000 francs maximum par régimes possibles : 1 an.

— 24.000 francs maximum par emploi créé, selon un échelonnement mensuel dégressif que vous arrêterez, en accord avec l'Administration, pour une durée supérieure à 1 an et inférieure à 2 ans.

— 1.000 francs maximum par mois et par emploi créé pendant 2 ans.

3.2 — L'aide doit présenter un caractère additionnel.

Le programme a pour objectif d'aboutir à la création d'emplois supplémentaires c'est-à-dire d'emplois qui n'auraient pas été créés sans l'intervention de l'aide. Celle-ci présente, par conséquent, un caractère additionnel dans le plan de financement des organismes.

L'aide à la création d'emploi d'utilité collective ne peut donc vous être accordée que si vous n'avez absolument pas d'autre moyen pour créer l'emploi demandé. Son montant peut être diminué s'il apparaît que vos ressources le permettent.

D'autre part, l'aide à la création d'emploi d'utilité collective ne doit pas servir à anticiper une création d'emploi dont les moyens financiers sont déjà arrêtés de façon certaine, ou quasi-

(Suite page 11)

Amati

une Marque de Renommée Mondiale,
des Instruments de Qualité Exceptionnelle.

Des références ?

Orchestre Philharmonique Tchèque,
Orchestre Philharmonique Slovaque,
Orchestre Symphonique de Prague,
Orchestre de la Radiodiffusion
tchecoslovaque etc... etc...

Comparez nos prix
et notre qualité !

Catalogue, tarifs et
points de vente sur
simple demande à :

MUSICO
Instruments et Accessoires

de Musique 9, route de Colmar,
WINTZENHEIM 68000 COLMAR
Tél. (89) 41.18.78

**MINISTÈRE DU TRAVAIL
DELEGATION A L'EMPLOI**
Sous-Direction des
Interventions Régionales
et Sectorielles
**EMPLOIS D'UTILITE
COLLECTIVE (suite)**

certaine, même s'ils ne sont pas encore disponibles.

Les services instructeurs ont reçu, d'autre part, la consigne d'éviter que l'aide à la création d'emploi d'utilité collective ne soit anormalement substituée à d'autres mécanismes de financements, publics ou bien privés, que vous seriez susceptibles d'utiliser.

3.3 — Les caractéristiques des financements de complément et de relais.

Vous avez toute liberté dans le choix des financements de complément et de relais. Mais vous devrez cependant tenir compte des contraintes suivantes :

— Le financement de complément exclut le recours aux autres aides directes à la création d'emploi mises en œuvre par l'Etat. (Ex. : primes de développement régional, aide spéciale rurale, prime de localisation des activités tertiaires, exonération des charges sociales du Pacte National pour l'Emploi).

— Le financement de relais retenu à l'expiration de l'aide de l'Etat doit pouvoir être assuré

pour partie, et dans une proportion croissante, par des ressources propres, dégagées de préférence par l'activité créée, et ne provenant pas de subventions publiques. (Etat, collectivités locales, établissements publics de tout type, système de protection sociale).

Cette dernière disposition a pour objet de favoriser la prise en charge par les intéressés eux-mêmes des services ou des activités dont ils proposent la mise en œuvre.

Cette dernière disposition a pour objet de favoriser la prise en charge par les intéressés eux-mêmes des services ou des activités dont ils proposent la mise en œuvre.

IV — CONSTITUTION DES DOSSIERS - INSTRUCTION - VERSEMENTS

4.1. — La constitution et le dépôt des dossiers de demande d'aide à la création d'emploi d'utilité collective.

Vos demandes d'aide à la création d'emploi d'utilité collective seront déposées, selon le modèle ci-joint (annexe I et II) auprès des Directeurs Départementaux du Travail et de l'Emploi. L'instruction se fera dans des délais rapides.

4.2. — Les exceptions à l'instruction départementale des demandes.

Afin de faciliter la circulation de l'information auprès de certains groupes, d'accroître les possibilités de libérer l'initiative, et de découvrir rapidement des projets de qualité, le Ministère du Travail et de la Participation a confié à quelques organismes spécialisés la mission de collecter des demandes en-dehors des circuits administratifs déconcentrés. Les projets seront transmis par ces organismes collecteurs directement à la Délégation à l'Emploi, pour instruction.

• En revanche, la prime régionale à la création d'entreprises industrielles peut être cumulée avec l'aide à la création d'emploi d'utilité collective conformément à l'article 6 du décret No 77-350 du 27 juillet 1977).

Quelques anecdotes sur Rossini

Lorsque Meyerbeer mourut, un de ses neveux, qui était musicien, composa un Chant funèbre à sa mémoire, et vint demander à Rossini son avis sur cette œuvre. Après avoir examiné la partition, l'auteur du Barbier de Séville lui dit froidement : « Il eût été préférable que ce fût toi le mort, et lui l'auteur du Chant funèbre ».

A Naples, un sénateur qui se piquait d'être musicien et compositeur, affichait une certaine intimité avec Rossini. Un jour il le quitta en lui jetant familièrement : « Adieu, collègue ! » Et Rossini de répartir : « Tu ne m'avais pas dit que j'avais été nommé sénateur ! »

Stendahl demandait un jour à Rossini laquelle de ses œuvres il préférait. Et Rossini répondit à l'auteur de La chartrreuse de Parme : « Le mariage secret, de Cimarosa ».

Rendant à un jeune musicien le manuscrit que celui-ci lui avait soumis, Rossini lui dit : « Il y a beaucoup de bon et de nouveau dans votre œuvre. Malheureusement, le bon n'est pas nouveau, et le nouveau n'est pas bon. »

Ayant entendu à Bologne « Le Pirate », premier opéra de Bellini, Rossini déclara à l'auteur : « Jeune homme ! vous débutez comme généralement beaucoup de « grands finissent ».

Lorsque la grande cantatrice italienne Adolina Patti se produisit pour la première fois dans le salon de Rossini, elle chanta l'air de Rosine, du Barbier de Séville. Quand elle eut terminé, il lui fit d'abord force compliments, puis il lui demanda : « De qui donc est cet air que vous venez de nous faire entendre ? » Trois jours plus tard, il n'avait pas encore décollé. « Je sais bien — disait-il — que mes airs doivent être brodés ; ils sont faits pour cela. Mais, jusque dans les récitatifs, ne pas jasser une seule note de ce que j'ai écrit, en vérité, c'est trop fort ! »

Une cantatrice, qui venait d'interpréter devant Rossini un de ses airs célèbres, lui déclarait : « Oh ! Maître, j'ai eu très peur. » — « Et moi donc ! » lui dit-il avec un sourire.

CREATION D'EMPLOI D'UTILITE COLLECTIVE
(fiche récapitulative)

ANNEXE II

I — ORGANISME CREATEUR DE L'EMPLOI

- Dénomination :
- Adresse :
- Statut juridique :
- Nombre actuel de salariés de l'organisme :
- Coordonnées bancaires (1) :

Tel :

Année de création :

II — BUTS POURSUIVIS PAR L'ORGANISME

III — OBJECTIFS DU SERVICE OU DE L'ACTIVITE D'UTILITE COLLECTIVE PROJETEE

IV — DESCRIPTION DES EMPLOIS PREVUS

* ne pas se limiter à une indication vague. (Ex. : « animateur »). Mais en quelques mots situer les tâches demandées à la personne recrutée.

DESCRIPTION DE L'EMPLOI	Salaire net mensuel	Conditions d'emploi			
		Plein temps (2)	mi-temps (2)	Durée déterminée (3)	Durée indéterminée (2)

(1) Joindre un relevé d'identité bancaire.

(2) Mettre une croix s'il y a lieu.

(3) Préciser la durée.

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271.42.21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS SUR DISQUES HI-FI EN PETITES ET GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la **QUINTESSENCE** de vos bandes magnétiques

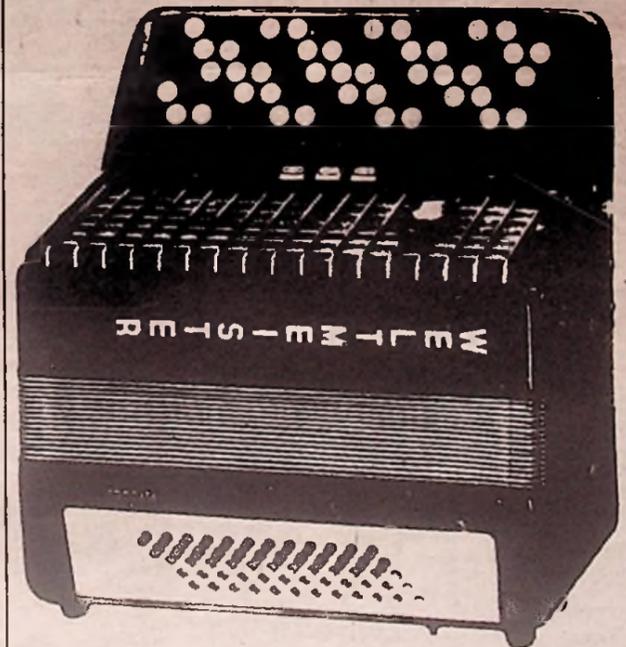
Ses pressages sont de **TRES GRANDE QUALITE** et le matériel employé pour la gravure **TRES SOPHISTIQUE**.

Documentation sur simple demande

LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE

**AUTONOME - TRANSPORTABLE
LÉGER - ÉCONOMIQUE**

LE "TOCCATA"



PRIX : 3200 F

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

PAUL BEUSCHER

23 à 29, Bd Beaumarchais, 75004 PARIS - 271.22.11

fédérations régionales

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la CMF ne seront pas publiés.

Il est rappelé que ces textes ne doivent pas être des brouillons. Ils doivent être présentés d'une façon absolument correcte.

Pour chaque article, utiliser une feuille différente de papier sans en-tête, de format normal 21 x 29,7.

Indiquer en haut et à gauche sur des lignes successives :

• le nom de la Fédération ;

• le nom du département (s'il s'agit d'une Fédération régionale) ;

• la ville où a lieu la manifestation ;

• le titre de l'article.

Utiliser seulement le recto du papier et laisser une marge de 4 cm à gauche et un intervalle suffisant entre les lignes ;

Ne pas utiliser d'abréviations.

Les textes qui s'écarteront par trop de ces indications pour valent être retournés à l'expéditeur.

Pour toute photographie publiée dans cette rubrique, le cliché sera facturé à la Fédération intéressée.

guadeloupe

Nous publions ci-dessous la lettre que M. André Ameller a adressée à nos amis de la Fédération de Guadeloupe à l'occasion du passage des cyclones David et Frédéric ainsi que les réponses de M. Norbert Mado, Président de la Fanfare de Baie-Mahault.

André AMELLER
Président

7 septembre 1979

Monsieur Norbert MADO,

Président de la Fanfare et Harmonie Municipale de Baie-Mahault, 97122 Baie-Mahault (Guadeloupe)

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai suivi les étapes du cyclone David qui a traversé votre beau pays.

Nous avons été tous très soulagés en apprenant qu'il n'y avait aucun accident de personnes mais seulement des dégâts matériels.

Ces derniers sont évidemment très préjudiciables mais on peut, avec beaucoup de courage, y faire face, et l'essentiel est qu'il n'y ait pas eu de disparus.

Sachez que moi-même et tous nos amis qui sont les vôtres maintenant, nous beaucoup pensé à vous qui êtes notre 43ème Fédération et nous avons eu aussi une pensée émue pour tous ceux qui n'étant pas musiciens ont le bonheur de participer en vous écoutant vous et votre Société qui leur apportez les joies de la musique.

Je vous écris sous peu pour des questions plus administratives, mais pour le moment je tiens seulement à vous assurer de notre amitié et de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

André AMELLER.

Fanfare et Harmonie Municipale de 97122 Baie-Mahault

Baie-Mahault,
le 17 septembre 1979

à Monsieur André AMELLER,
Président de la Confédération Musicale de France,
121, rue La Fayette,
75010 Paris

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup de joie que nous avons reçu votre lettre de réconfort après le passage des cyclones David et Frédéric dans notre petit pays. Nous vous en remercions vivement, ainsi que vos amis qui sont aussi les nôtres, et qui partagent avec nous ces moments désagréables.

Bien sûr, notre petit pays béni nous a épargné des pertes humaines, mais beaucoup de dégâts qui ont touché sérieusement l'économie du pays : la Banane, la Canne à sucre en particulier, ainsi que la culture vivrière et maraîchère.

A ces événements, la solidarité nationale se manifeste : les plus touchés,

**APEAUX
S. ROBERT**
26 600 TAIN-L'HERMITAGE
Drôme. Tel: 08.24.87



très courageux se sont déjà mis au travail.

Monsieur le Président, tous ceux qui m'entourent, ainsi que la Municipalité, vous assurent toute leur amitié et de leurs sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Président,
N. MADO.

Fanfare et Harmonie Municipale de 97122 Baie-Mahault

Baie-Mahault,
le 17 septembre 1979

à Monsieur André AMELLER,
Président de la Confédération Musicale de France,
121, rue La Fayette,
75010 Paris

Monsieur le Président,

En ce qui concerne notre fanfare, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le 15 août dernier, nous avons été sollicités par Madame la Duchesse, Directrice du Club Méditerranée Hôtel Fort Foyal à Doshales (Guadeloupe) avec nos majorettes, aux festivités qu'elle a organisées pour les touristes de toutes les nationalités.

Nous avons été invités par la Municipalité de la Commune de Sainte-Rose avec nos Majorettes, aux différentes manifestations organisées à l'occasion de la fête patronale du 26 Août dernier.

Dans notre réunion générale du 9 Septembre dernier, nos membres étaient très satisfaits de la présence de notre Commune sur votre journal auquel nous sommes abonnés, ce qui leur a donné beaucoup plus de courage pour une bonne continuation.

D'autre part, pour « Accordéon et Culture », nous prendrons contact avec des accordéonistes diatoniques de notre côté. Nous vous demandons de bien vouloir nous donner des précisions à ce sujet.

Nous sommes en train de préparer avec nos Majorettes, une manifestation à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, Patronne des Musiciens, le 22 Novembre prochain.

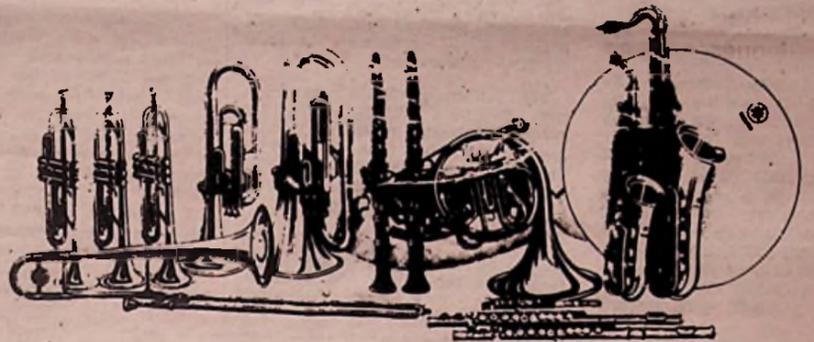
Monsieur le Président, nos musiciens, nos élèves et tous ceux qui m'entourent, qui ne sont pas musiciens, vous assurent de toute leur amitié et de leurs sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Président,
N. MADO.



YAMAHA

Instruments à vent



PICCOLO/FLUTE/CLARINETTE/SAXOPHONE/TROMPETTE/CORNET
BUGLE/TROMBONE/COR/BARYTON/BASSE/SOUBASSOPHONE

Documentation sur demande : Yamaha Music France : 1, rue Ernest-Renan - 93500 Pantin - Tél. : 844.73.99

Encore une fois !!! Nous vous rappelons que seule une facture acquittée est retenue par la Compagnie d'Assurances L'EUROPE pour le règlement des sinistres aux instruments.

Nous demandons aux présidents des Fédérations de nous retourner au plus vite les feuilles de renseignements Fédérations 1980 afin que nous puissions faire parvenir rapidement les formulaires d'assurances et autres correspondants.

Nous vous rappelons que le nouveau prix des livrets fédéraux est fixé à 35 F.

CHORALES D'ALSACE

« Journées' de chant choral »

Dimanche 9 décembre 1979 : journée de Chant Choral pour chefs de chœurs et choristes à HAGUENAU.

Organisation : M. Marcel FENNINGER, 4, rue des Ducs d'Alsace, 67500 HAGUENAU.

Samedi 9 et dimanche 10 février 1980 : week-end de Chant Choral (Directeurs-Choristes) à la Maison Régionale de la Musique à SAINTE-CROIX-AUX-MINES.

Mercredi 30 avril : 32ème Concours de Chant Choral Scolaire au Théâtre Municipal de MULHOUSE.

Organisation : M. Jean-Pierre MOSER, Résidence Orange, 36, rue Anna-Schoen, 68200 MULHOUSE.

Mercredi 7 mai : 32ème Concours de Chant Choral Scolaire au Palais des Fêtes de STRASBOURG.

Organisation : M. Jean-Louis WEBER, 3, rue de Barr, 67460 SOUFFEL-WEYERSHEIM.

Dimanche 18 mai : 8ème Festival de Chant Choral de la Jeunesse de Colmar et environs.

Organisation : M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 COLMAR.

Mercredi 21 mai : Festival de Chant Choral de la Jeunesse de Haguenau et environs.

Organisation : M. Marcel FENNINGER, 4, rue des Ducs d'Alsace, 67500 HAGUENAU.

Samedi 31 mai : 2ème Animation Chorale à Strasbourg, organisée par l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace - 800 choristes - à l'occasion du 125ème anniversaire de la Fondation de l'Association. Organisation : M. Gérard FOLTZ, 3, rue du Falkenstein, 67800 BISCHHEIM.

Dimanche 22 juin : Concours International de Chant Choral à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Organisation : M. André VALENTIN, 7, rue Dr-Muhlenbeck, 68160 SAINT-MARIE-AUX-MINES.

L'après-midi du dimanche est consacré à l'audition des sociétés participantes, à savoir : l'Union Instrumentale de Bois d'Amont, la Jurassienne du Sentier, la Persévérante du Lieu, l'Union Instrumentale du Brassus (3 sociétés Suisses) qui toutes ont fait honneur à la Musique Populaire en donnant le meilleur d'elles-mêmes dans des productions très variées et de bonne qualité ; au début de la cérémonie de l'après-midi, M. le Sénateur Pierre Jeanbrun a eu le plaisir de féliciter M. Alexandre Rochat, Directeur de l'Union Instrumentale de Bois d'Amont, pour son excellent travail et il lui a remis la Médaille Sénatoriale de la Musique, qui reste une récompense de choix. Une très bonne ambiance, une fête réussie, un Président dévoué et très satisfait de ce Festival de Musique auquel la population de Bois d'Amont a largement participé. Notre Fédération remercie les organisateurs ainsi que leurs amis Suisses d'avoir mis en valeur, une fois de plus, la sympathie et l'Amitié Internationale au service de la Musique Populaire, dignement fêtée en ce jour dans les hauts sommets du Jura.

Le Secrétaire Général,
Raymond MERLE.

SAINT-AMOUR

Centenaire de la Société Musicale

Le 24 juin 1979, Saint-Amour, petite localité laborieuse du Haut Jura est en fête : c'est le jour qu'a choisi la Société Musicale pour fêter son Centenaire. Créée en 1879 par des hommes dévoués à la cause de la Musique Populaire, la Société Musicale a toujours fait honneur à son drapeau et porté bien haut le nom de la Cité ; il est remarquable de souligner que la direction est assurée depuis 1912 par ses propres Instrumentistes, de 1912 à 1945 elle est dirigée par M. Eugène Grevot et depuis 1945 par son fils, M. Henri Grevot qui est l'actuel Directeur. Présidé depuis 1957 par M. Henri Berthaut. Cette société, forte d'une centaine de membres, a convié à ces festivités la formation Pouilly de Lausanne (Suisse) et l'Harmonie de Macon, deux belles sociétés qui ont su relever le niveau musical des festivités placées sous la présidence d'un Comité d'Honneur composé des autorités locales et régionales ou plus haut niveau.

Très belle journée, par grand beau temps et réussite parfaite de l'organisation qui fait honneur à la Société Musicale de Saint-Amour et à toute la Musique Populaire.

Le Secrétaire Général,
Raymond MERLE.

île-de-france

HAUTS-DE-SEINE

ANTONY

Cinquantenaire de l'Harmonie Municipale

1979 était pour notre Société musicale l'année du cinquantenaire de sa fondation.

Pour célébrer cet événement, la Municipalité d'Antony, la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France, l'Union Départementale des Sociétés de Musique d'Amateurs des Hauts de Seine, la Délégation à la Musique du département et l'Harmonie Municipale d'Antony s'étaient associées.

Dès le samedi 16 juin, des batteries-fanfarses animaient les rues de la ville.

En soirée, un grand concert était donné par l'Harmonie de la Police Nationale, sous la direction de Pierre Bigot. En première partie : après l'ouverture de Carmen, Poème du Feu, de I. Gorkovskiy, et Cap Kennedy, de Serge Lancel. Les deux compositeurs honoraire ont le concert de leur présence. En seconde partie, associé à trois chorales, l'Harmonie de la Police Nationale présentait La Grande Symphonie Funèbre et Triomphale, d'Hector Berlioz, Marche Funèbre (trombone solo Yveline Girard) et Apothéose, et Liberté, cantate, textes de Daniel Durot et poème de P. Eluard, sur une musique de Roger Calmol.

Les ensembles vocaux étaient : la Chorale du Panthéon et l'Ensemble vocal de Gagny, direction Roger Calmol et la Chorale « Vent d'Est », direction Claude Bouffaut.

On remarquait dans l'assistance, M. A. Aubry, Maire et Conseiller Général d'Antony ; M. Glaillard, Sous-Préfet ; Mme Michon et M. Popu, Maires adjoints ; M. Wolff, Président de l'Union Départementale 92 ; M. Bardot, délégué à la Musique à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Dans la matinée du 17 juin, 14 Sociétés d'Harmonies et de Batteries-Fanfarses se produisaient dans la ville.

Dans l'après-midi, 17 Sociétés se retrouvaient pour un concert d'ensemble, 800 musiciens étaient réunis sous la même baguette, tenue par 4 chefs successifs.

Suivant les œuvres, le nombre des Sociétés participantes variait. Soit trois harmonies, soit onze, soit toutes les Sociétés pour l'interprétation des marches.

Douze œuvres étaient inscrites au programme : L'Hymne à la musique, en

présence du compositeur S. Lancel : La Marche du Tannhäuser ; La Marche de Babette ; l'Ouverture de la Chauve-Souris ; La Marche des Gosses ; Le Ballet des deux Pigeons ; La Marche des Allobroges ; Aïda ; La Marche de Radetzky ; Variety Magazine ; Marche Hongroise ; Sombre et Meuse, sous les directions successives de M. Wolff, Président de l'Union Départementale 92 ; de M. Du-brulle, Directeur de l'Harmonie de la Courneuve ; de M. Gallet, Directeur de l'Harmonie de Pantin et de M. Naulais, Directeur de l'Harmonie d'Antony.

L'Harmonie Municipale d'Antony était entourée par les Sociétés ci-après : les harmonies de La Courneuve, Pantin, Eaubonne, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Rémy-les-Chevreuses, Clamart, Nanterre, Saint-Amand-en-Pulsaie, Meaux.

Les batteries-fanfarses de : Pavillon-sous-Bois, Meudon-la-Forêt, Nanterre, Meaux, Montgeron, Blanc-Mesnil.

L'animation du samedi avait réuni les batteries-fanfarses de : La Ville-du-Bois, Cligny, Meudon-la-Forêt, Enghien-les-Bains, Blanc-Mesnil.

Pour ces deux jours, la ville Italienne de Collegno, jumelée avec Antony, avait délégué sa Banda Musicale qui participa aux festivités.

A ce grand concert d'ensemble, assistaient, en plus d'une foule nombreuse, M. Aubry, Maire de la ville, des Maires-Adjoints et des Conseillers Municipaux. Au cours de l'exécution du programme, présenté par Daniel Fouillet, Président de l'Harmonie d'Antony, plusieurs personnalités prirent la parole : M. Wolff, Président de l'Union Départementale 92, qui excusa M. Paul Pin, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France, souffrant ; M. Aubry, Maire, et Mme Michon, Maire-Adjoint, chargé de la Culture.

Les groupes suivants se succédèrent : Malouesdoncorniclar, le Jazz Club d'Antony, Jazz Clif que dirige Jérôme Naulais, Marc Lafferrère et son Dixieland Jazz Band, qui donnaient un coup de chapeau à Sydney Bechet, pour le vingtième anniversaire de sa disparition.

Deux journées bien remplies qui faisaient honneur à la musique et à l'Harmonie Municipale d'Antony qui venait de franchir le seuil de la cinquantaine, mais qui demeure plus jeune que jamais.

SEINE-SAINT-DENIS

ROSNY-SOUS-BOIS

Décès de René Texier, directeur de l'Harmonie

René Texier est décédé subitement à son domicile parisien le 28 mai dernier, après 20 années de direction de l'Harmonie de Rosny-sous-Bois.

C'est le 1er juillet 1959 en effet que René Texier avait succédé à Louis Kockil, faisant profiter les musiciens de l'Harmonie de sa très grande culture musicale, de sa longue expérience de direction, assises sur des solides études au Conservatoire de Bordeaux en 1928,

et étroitement par la réussite aux épreuves de direction de la Confédération Musicale de France en 1932.

Né le 31 décembre 1907 à Sanaala (Deux-Sèvres), c'est dans son pays natal qu'il commença à pratiquer la musique en entrant comme trompettiste à la Fanfare du Vanneau, société qu'il devait diriger dix années durant de 1929 à 1939, en même temps qu'il tenait le pupitre de trompette solo à la Société Symphonique et à l'Harmonie de Niort. Son service militaire avait été accompli en 1927-1929 à la Musique du 144ème Régiment d'Infanterie. Après les tournées théâtrales « Lucien André », il fut prisonnier de 1941 à 1945 et reprit du service musical de 1945 à 1952 en tant que chef de musique à l'« Avenir Musical de Saint-Hilaire », dans les Deux-Sèvres.

A Rosny-sous-Bois, René Texier laissera le souvenir d'un musicien de haut niveau. Il sut faire profiter de sa culture à toute épreuve les sociétaires et le public. Il laissera surtout le souvenir d'un brave homme, d'un profond humanisme, prompt à rendre service, payant de sa personne. A cet égard, la réussite du Concours National de Musique du 21 mai 1978, marquant le Centenaire de l'Harmonie de Rosny-sous-Bois, lui doit beaucoup. Malgré sa maladie, il s'y donna à fond, et ce fut assurément un très grand moment de sa vie musicale qu'il vécut intensément. Le Président Ameller a rappelé déjà qu'il avait assumé les fonctions de secrétaire administratif de la C.M.F. de 1967 à 1978 et avait concouru au lancement de Toucy.

N'ayant jamais connu de retraite, il est demeuré actif jusqu'à sa fin prématurée, avec en quelque sorte la baguette à la main. Au fil de ses vingt années de direction à Rosny, il s'était attaché à cette ville de banlieue d'une façon dont nombre de ceux qui le connaissent peuvent témoigner. La Ville de Rosny-sous-Bois, l'Harmonie et la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île de France ont transmis à Mme Texier et à sa famille leurs témoignages de sympathie et leurs profondes condoléances.

B. POIRREZ.

VAL-DE-MARNE

FONTENAY-SOUS-BOIS

Nécrologie

Notre ami Georges Boissonnet nous a quittés après une longue maladie. Clarinetiste à l'Orchestre d'Harmonie depuis plus de 21 ans, il avait su intéresser ses deux fils qui actuellement font partie des piliers de cet ensemble musical.

Au nom des musiciens de l'Orchestre de Fontenay-sous-Bois, nous adressons à Mme Boissonnet et à ses enfants, nos plus profonds sentiments.

Le Festival Départemental du Val-d'Oise

à Beaumont-sur-Oise

Le quatrième Festival de l'Union Départementale des Sociétés Musicales du Val d'Oise s'est déroulé à Beaumont-sur-

Oise les 9 et 10 juin dernier. Les diverses manifestations figurant au programme ont rassemblé seize Sociétés, dont deux venues du département de l'Oise, l'Harmonie de Thourotte et la Batterie-Fanfars de Troisy-Breuil. Cela représentait au total environ 1.200 musiciens.

Dès le samedi après-midi, L'Avant-Garde Boranaise, Le Réveil de Montmorency et La Nézellaise apportèrent l'animation dans les différents quartiers de la ville.

Le soir, à 21 h, à la Salle Léo-Lagrange, ce fut un Grand Concert donné, en présence de M. le Maire de Beaumont, par l'Harmonie de Beaumont, dirigée par M. André Pyrk, et l'ensemble d'accordéons Les Triolets de Bezons, dirigé par M. Doerflinger. Les deux formations accueillirent un grand succès.

Le dimanche matin, une nouvelle animation fut apportée dans la ville par les défilés de l'Harmonie de Thourotte et de La Persanaise, suivis d'un concert donné par Le Réveil d'Eragny dans le Parc de l'Hôtel-de-Ville.

A 11 h, ce fut en l'église Saint-Laurent, la grand-messe en musique avec les concours des Cercles Symphoniques d'Enghien-les-Bains et de Deuil-la-Barre, et de la Chorale Saint-Didier, de Villiers-le-Bel.

Enfin, à 15 h, au Stade Municipal, en présence de M. Paul Pin, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France, Secrétaire Général de la Confédération Musicale de France, avait lieu la présentation des six Harmonies :

- La Diane d'Aubergenville, 70 exécutants, Directeur : M. Meissonnier ;
- La Lyra Amicale d'Eaubonne, 50 exécutants, Directeur : M. Demarle ;
- L'Harmonie de Pontoise, 45 exécutants, Directeur : M. Laur ;
- L'Espérance de Bouafle, 35 exécutants, Directeur : M. Saulnier ;
- L'Union Musicale de Persan, 45 exécutants, Directeur : M. Devisme ;
- L'Harmonie de Thourotte, 70 exécutants, Directeur : M. Morel.

La pluie vint, hélas, interrompre cette manifestation, qui put heureusement reprendre quelques instants plus tard, après un repli vers la Salle Léo-Lagrange. Chacune des six Harmonies interpréta plusieurs morceaux de son répertoire, sous les applaudissements de l'assistance, cependant que la Batterie-Fanfars de Troisy-Breuil se faisait entendre au fond de la salle pendant la mise en place de chaque Société.

Après le rassemblement final, et avant l'exécution des morceaux d'ensemble, le Président Pin s'adressa au public et aux musiciens. Il dit combien des festivals comme celui-ci sont réconfortants, car ils sont la preuve que la musique d'amateurs est bien vivante en Île-de-France. Après avoir brièvement expliqué la structure des Unions Départementales, des Fédérations et de la Confédération Musicale de France, il félicita chaleureusement les musiciens et conclut, après avoir exalté le rôle culturel et social des Sociétés Musicales d'amateurs, en disant que, si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer.

Prenant la parole à son tour, M. le Maire de Beaumont-sur-Oise exprima toute sa satisfaction de la réussite de ce Festival. Il remercia les Sociétés participantes et félicita les organisateurs.

On entendit alors les deux morceaux d'ensemble, la Marche des Pipins, de Devogel, sous la baguette de Daniel Pyrk, Sous-Chef, et Les Cadets, de Sousa, sous la direction d'André Pyrk, Directeur de l'Harmonie de Beaumont-sur-Oise.

Et pour clôturer le Festival, M. le Maire remit aux Présidents des Sociétés participantes une médaille commémorative, cependant que le Président Pin félicitait personnellement chacun des Directeurs.

YVELINES

BULLION

Concert de chant, orgue et chœur

C'est dans le cadre très attachant de la belle Eglise Saint-Vincent de Bullion que l'Association Musicale de Bullion (A.M.B.) nous proposait, le Samedi 12 Mai, un magnifique concert, devant une grande assistance.

Le programme était bien composé, bien équilibré et s'adressait à tous.

Barnard Boudry, titulaire des Orgues de l'Eglise Saint-Germain de Daurdan « su », par son jeu sobre et sa technique, nous mettra dans l'ambiance et nous plonger dans la musique tout au long de cette soirée.

En première partie, l'Ensemble Vocal A.M.B., quant à lui, a donné le meilleur de lui-même en interprétant des œuvres de Costeley, Mozart, Schubert, Bach et Van Berchem, ainsi que des négros spirituels.

En deuxième partie, François Lievens (chef de chœur de l'Ensemble Vocal) en soliste a captivé le public ; sa voix a

CONDITIONS PARTICULIÈRES

aux collectivités, aux professeurs, aux lecteurs de ce journal.

GUITARES

IBANEZ - YAMAHA - ESTRUCH - DI GIORGIO - GOMEZ - NORMAN - ROCKMAN...

INSTRUMENTS A VENT

SELMER - BUFFET CRAMON - COUESNON - NOBLET - DOLNET - YAMAHA - ARTLEY - ARMSTRONG...

FLUTES A BEC

ING - MOCK - HOPF - DOLMETCH - AULOS...

BATTERIES

TAMA - MAXWIN - ASBA - LUDWIG - PREMIER - PEARL...

TOUT LE MATERIEL SCOLAIRE

XYLOPHONES - TAMBOURS - MARACAS - TRIANGLES...

INSTRUMENTS FOLKLORIQUES

DULCIMER - EPINETTE - PSALTERION - BINIOU - BOMBARDE - KENA - FLUTE DE PAN.

VIOLONS - MANDOLINES - BANJOS - VIOLONCELLES - CONTREBASSES...

AMPLES - ORGUES - SYNTHÉTISEURS...

CREDIT - GARANTIE TOTALE 3 ANS (pièces et main-d'œuvre)
SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ - ASSURANCE TOUTS RISQUES (sur option)



DISQUE & MUSIQUE

165, RUE DE RENNES - 75006 PARIS - 646-63-67 (500 m Tour Montparnasse)
OUVERT SANS INTERRUPTION DE 10 H A 19 H



l'olifant

4, RUE DU DOCTEUR GOUJON - 75012 PARIS - TÉL. : 346.80.53 (lignes groupées)

Bernard Jeannotot

1^{er} Prix du Conservatoire National Supérieur de Paris (Cornet et Trompette)
Ex-soliste de la Garde Républicaine de Paris des Concerts Pasdeloup et Lamoureux
Ex-soliste de l'ORTF, Radio France Orchestre Lyrique
Membre actif du Quintette de Cuivres ARS Nova
Membre actif des Philharmonistes de Châteauroux

Vient d'ouvrir
un Magasin Spécialisé
dans la vente, la réparation
et le service après-vente
de tous les cuivres.

Trompettes - Cornets - Bugles - Trombones - Cors - Basses
Tubas - Sousaphones et Euphoniums.
Embouchures Bruno TILZ, BUSH, Denis WICK
et accessoires.

L'Olifant représente également les Marques suivantes :

Seimer — Courtois — Bach (normal et montage spécial) — Bundi
King (lut et sib) — Marigaux (ut et sib) Benge (U.S.A.)
Besson, Boosey et Hawkes (England)
Blessing (U.S.A.)

Importation Made in China : Larck - Pianos

Remise exceptionnelle pour :

Professeurs, Musiciens Professionnels, Etudiants et Harmonies

Impressionné et ému parfois, en particulier avec Prière et Mélodie, de Gabriel Fauré.

Ce concert devait se terminer par la célèbre Toccata et fugue, de J.-S. Bach.

CLAIREFONTAINE Soirée Musicale

C'est dans l'Eglise Saint-Nicolas de Clairefontaine que l'Association Musicale de Bullion nous a proposé un moment de détente le Samedi 19 Mai, au cours de sa soirée musicale qui a remporté un vif succès.

Le programme était riche et varié et, bien que sans prétention, il avait l'ambition de plaire à tous.

Cette soirée devait se partager entre deux formations musicales : l'Ensemble Vocal A.M.B. et les Musiques d'Ensemble. Les œuvres choisies étaient de qualité ainsi que l'interprétation.

Nous avons pu entendre des œuvres d'Attaignant, Lœillet, Haendel, Paganini, Weber, Cervaise, Quantz, Mattheson.

Cette soirée devait se terminer par l'Ensemble Vocal.

BULLION

Grande fête de l'Ecole de Musique
Le 9 Juin, c'était la grande fête de l'Ecole de Musique de Bullion, avec sa 4^{ème} audition d'élèves.

Cette manifestation devait débiter par les plus jeunes du Jardin Musical avec deux chants : « Rondin Picotin » et « Mon Cheval ».

Ensuite ce fut respectivement le tour des élèves de violon, flûte à bec, orgue, clarinette et guitare d'accompagnement. Au fur et à mesure de leur passage en audition, les élèves présentés aux examens fédéraux reçurent leur diplôme des mains du Maire de leur

commune.

Après l'entracte, nous avons pu applaudir le jeune groupe vocal « Cantilène », dirigé exceptionnellement par Françoise Le Marrec.

Ensuite la soirée se poursuivit par les élèves de guitare classique et les pianistes virtuoses pour terminer par les musiques d'ensemble.

Sur de chauds applaudissements prenait fin cette magnifique soirée. Félicitations à tous, élèves et aussi chefs et professeurs qui ont su leur transmettre tout au long de cette année, maîtrise, technique et art.

midi

La Fédération du Midi est en deuil

Le mardi 2 octobre 1979 ont eu lieu à Poussan, les obsèques de M. Maurice Fabre, Vice-Président d'Honneur de la Fédération du Midi.

Durant de nombreuses années, M. Fabre fut un membre actif au sein de la Fédération, toujours présent aux réunions et au Congrès. Il savait apporter une note gaie lors de nos rencontres. Il savait aussi applanir les différends qui pouvaient surgir de telle ou telle discussion. Au sein du bureau de la Fédération, ses conseils ont été toujours appréciés.

A la suite de diverses circonstances familiales malheureuses et douloureuses, M. Fabre avait présenté sa démission de membre actif. Néanmoins il ne manquait pas de s'intéresser à la vie de la

Fédération.

Les obsèques se sont déroulées dans un recueillement parfait avec la participation des fidèles qui n'ont pas oublié que pendant de longues années, M. Maurice Fabre avait été l'organiste de la Paroisse. C'est l'oncien curé, ami personnel du défunt, qui retraça sa vie d'homme, de père de famille et de chrétien.

La Fédération du Midi était représentée par MM. R. Portes, Secrétaire Général ; A. Galy, Vice-Président de l'Hérault ; MM. A. Sarzi, Président Fédéral et Michamp, Trésorier Général, s'étaient excusés. Dans l'assistance nous avons reconnu des anciens musiciens qui, dans le passé, avaient appartenu à l'Harmonie Municipale dont M. Fabre était le Directeur.

Aujourd'hui, notre Ami repose dans ce cimetière de Poussan auprès des siens qu'il a tant aimés. Dans sa retraite, il avait commencé l'histoire de son village, malheureusement ce livre restera inachevé. Que ceux qui l'ont connu, lorsqu'ils liront ces lignes aient une pensée pour celui qui durant une bonne partie de sa vie a servi la Musique.

Le Secrétaire Général,
R. PORTES

ARIEGE

Stage de Musique à Lérída

Pour la 8^{ème} année consécutive, l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Ariège a organisé un stage de perfectionnement pour les jeunes musiciens du département.

Ce stage s'est déroulé cette année à Lérída (Espagne). Il a été préparé dès le mois de mai par une délégation de la municipalité de Foix dans le but de renouer des relations culturelles avec cette ville. En effet, Lérída et Foix, jumelées en 1962 n'avaient plus de contact depuis 1968.

Devant l'engouement des jeunes pour ce stage, les responsables ont tout d'abord été contraints de limiter le nombre des inscriptions, de faire donc une sélection et ils ont mis sur pied une Harmonie Départementale Junior beaucoup plus homogène : 2 hautbois, 6 flûtes et piccolo, 32 clarinettes, 6 saxos altos, 2 ténors, 2 barytons, 5 bugles, 4 cors d'harmonie, 4 cors altos, 8 trompettes (1 et 2), 8 cornets (1 et 2), 6 trombones, 3 tubas, 1 sousaphone et 5 percussionnistes soit 91 musiciens ou musiciennes.

Lundi 3 septembre, c'est le grand départ de Foix pour tous ces jeunes appartenant aux harmonies de Varilhes (10), Pamiers (14), Lavelanet (23), Saint-Girons (22), et de Foix (22). A peine arrivés à Lérída, vers 20 h, élèves et professeurs sont cordialement accueillis au collège San Anastasio. Dès le mardi matin, le travail s'organise dans une dizaine de salles. Michel Lacombe et Yves Dupuy s'occupent des trompettes, Roger Villary des cors et des tubas, René Allibert des trombones. Les percussionnistes répètent avec Raymond Bedel cependant que les clarinettes affinent leur technique avec Gilles Canal et Lucien Blazy, les saxos avec Louis Saganan, les flûtes avec Aimé Roumèguère et les hautbois avec J.-R. Gutermann.

Après 3 heures matinales de musique, les jeunes musiciens se retrouvent à la répétition d'ensemble de 18 h à 20 h 30 et au fil des jours on met sur pied le programme du concert.

Des repas copieux, une cuisine saine et appétissante entrent pour une large part dans l'ambiance générale et dans la réussite de ce stage. Les heures creuses de la journée sont passées, tantôt dans le parc municipal ombragé où s'étaient 7 piscines immenses, tantôt dans les rues piétonnières très pittoresques. Les jeunes Ariégeois ont eu aussi la possibilité de visiter les monuments de la ville accompagnés par un interprète. Ils ont été invités, le mercredi soir, à un concert donné par l'or-

chestre d'une faculté de Caracas (Vénézuéla).

Chaque soir, après le dîner, élèves et professeurs se retrouvent au bar du collège, mis à leur disposition. Là s'improvisent un orchestre champêtre ou un orchestre jazz et tous s'amuse de bon cœur.

La tension monte : le grand jour arrive. C'est samedi, à 19 heures, que doit être donné le concert de clôture, en plein air, devant la mairie de Lérída. Le podium est un peu exigü mais que ne ferait-on pas avec de la bonne volonté ! La foule qui circule dans la rue piétonnière s'arrête et prend place sur les chaises mises à sa disposition pendant que Mme Villary, infatigable, offre à chacun un programme imprimé en catalan.

Aux premières mesures de l'Hymne à la Musique de Serge Lancel le silence tombe brutalement, un silence causé par la surprise des auditeurs devant ces sonorités rondes et douces, un silence qui se prolongeait tout le temps du concert. La partie est gagnée ; dès le crescendo final le public est conquis et ne ménage pas ses applaudissements à René Allibert qui vient de diriger cette œuvre. Puis c'est le tour de J.-R. Gutermann : « La Marche des 76 Trombones » retentit, devant ces murs millénaires, bien enlevée par le chef. Nouvelle ovation du public.

Que vont faire nos jeunes musiciens dans Sylvia, le ballet de Debussy transcrit pour harmonie ? Les traits sont en place, les sonorités pleines. Les nuances de la « Valse Lente » ou du « Pizzicati » ressortent à merveille, même sans ce cadre de plein air. La foule applaudit longuement les jeunes solistes, Patrick Mandrou au cor et Claude Rou-bichou à la flûte, ainsi que le chef Louis Saganan. Félicitations à l'Harmonie Junior pour cette œuvre bien interprétée.

Une note moderne, maintenant : Michel Lacombe dirige avec son aisance habituelle le pot-pourri des succès de Gilbert Bécaud qui met en valeur le trombone Michel Pujol. René Allibert dirige ensuite Céphale et Procris de Griltry dans un rythme endiablé. Les clarinettes brillent dans les traits détachés et précis du « Gigue » ; les hautbois étalent leurs belles sonorités dans le « Menuet » tandis que les cuivres relancent le rythme et que les percussions impétueuses amènent l'ensemble dans un « Galop » effréné. « Les Echos du Midi », pot-pourri dirigé par J.-R. Gutermann sont très appréciés par le public car le folklore languedocien a pénétré depuis longtemps en Espagne. Nous avons noté la belle sonorité tranquille du cornetiste Jacques Denjean évoquant à merveille un soir calme d'automne.

Quelle œuvre allait-on donner pour clôturer ce concert ? Espana (suite de valse d'après l'œuvre de Chabrier) ne pouvait être mieux choisie. La valse rapide met tout à tour en valeur tous les pupitres, par leur sonorité, leur virtuosité et la précision des attaques des trompettes bien amenées par le slide Michel Lassale. Michel Lacombe dirige cette œuvre d'une façon précise et élégante. La foule l'applaudit longuement et b'sse le morceau.

Puis l'orchestre des jeunes, debout derrière les 4 chefs, main dans la main, reçoit une longue ovation de ce public espagnol très enthousiaste.

M. le Maire de Lérída et M. Magro, son adjoint, félicitent tous les acteurs de ce magnifique concert. En souvenir de ce jour, ils remettent au Président de l'Union Départementale Louis Saganan, un bronze sur velours pourpre représentant le blason de la ville et des diques de sardanes. Un vin d'honneur est servi dans la mairie toute proche. Chacun devise joyeusement et les photographes mitraillent les personnalités. Le Maire de Lérída confie à ses hôtes son intention de créer une Ecole de Musique dans cette ville, puis une harmonie municipale. Il espère les retrouver l'an prochain à Lérída. C'est aussi le désir le plus cher des jeunes musiciens qui ont pu apprécier l'hospitalité espagnole. M. Virgili, le chef de la chorale de Lérída, propose qu'une œuvre grandiose, avec chœurs, soit étudiée l'an prochain et il promet la participation de plusieurs centaines de choristes.

Puis c'est la séparation, chacun se promettant de consolider ces liens culturels.

Après une dernière (et très courte) nuit passée en Espagne, les stagiaires reprennent la route de Foix. Vers 13 heures, un repas copieux est servi à la cantine du Courbet. A 16 heures sous la halle, malgré les fiens fiens de la fête foraine et la fatigue qui se fit sur tous les visages, l'Harmonie Départementale Junior donnera un beau concert, longuement applaudi.

Tous les jeunes musiciens se regroupèrent, le mardi, à 21 heures, dans l'église d'Ax-les-Thermes, puis le mercredi à Colomiers près de Toulouse, invités par le Président de la société locale Julien Eychenne. M. Cottonet, professeur au Conservatoire et directeur de l'Ecole de Musique de Colomiers présente l'Harmonie Junior au public qui a boudé, et c'est dommage, cette manifestation. M. Borédo, Vice-Président de la Fédération de la Haute-Garonne, M. Pujol, Professeur honoraire du Conservatoire et Directeur de la Société de Musique de Saint-Loup, M. Mondin,

Président de l'Harmonie de Foix, M. Berrière, Président de la Lyre Frontonaise, M. Georges Saganan, Directeur de la Société de Blagnac.

Enfin, dimanche, à 15 heures, à Mirapoux, un dernier concert est donné sous la halle dans le cadre des fêtes de cette ville. Là, c'est encore l'enthousiasme d'un public nombreux, qui aimait voir renaitre dans sa ville, une école puis une société de musique. Puissent ce concert ranimer la flamme musicale qui sommeille au fond des cœurs.

Merçi, à tous ces jeunes musiciens, conscients du rôle qu'ils jouent pour le renouveau de la musique populaire, d'avoir répondu présent à tous les concerts, malgré la rentrée scolaire et les longs déplacements.

Merçi aux professeurs bénévoles et dévoués MM. Roumèguère, Canal, Blazy, Villarm, Dupuy, Soula, Bedel qui ont animé ce stage.

Merçi aux chefs des différentes sociétés MM. Allibert, Gutermann, Lacombe et Saganan qui portent toujours plus haut le renom de la musique populaire dans notre département.

Le Président,
André SARZI.

AUDE

CARCASSONNE

Harmonie Municipale

Voici la saison des concerts d'été terminée.

Le beau temps a contribué à nous procurer un nombreux public.

Les concerts ont été répartis entre la ville basse et la Cité.

Pour ne pas épuiser sur les programmes dans le cadre du Festival de la Cité, nous avons dû écarter quelques de nos concerts.

Après quelques répétitions, assez bien suivies par nos nombreux jeunes et nos courageux vétérans, dont quelques-uns tournent autour de quatre vingt ans, un programme assez consistant est mis debout.

Nous dirons que nos rangs sont composés d'une forte majorité de jeunes, fournis par notre Ecole de Musique dirigée par nos talentueux professeurs René Cadrés pour les cuivres, Jacques Miquel pour les bois, les anches, Albouy pour les gros cuivres, trombones.

Il est vraiment dommage que nos jeunes ne puissent pas rester parmi nous, ils ont bien sûr leurs problèmes, études, situation qui souvent les amènent loin de notre ville. Enfin de toute façon, il nous en reste bien quelques-uns.

Nos répétitions nous ont permis de pouvoir exécuter les ouvertures « l'Italienne à Alger », de Rossini ; « Poète et Paysan », de V. Suppé ; « La Côte aux Fées », d'Albert Thiry, ainsi que les fantaisies comme le « Pays du Sourire », de Fr. Lehar, où, les jeunes et talentueux solistes, Eric Robert, 18 ans, à la trompette, Jean-Claude Cadrés, 16 ans, au trombone, se firent entendre avec une parfaite maîtrise, citons encore « Le Marché Persan », de Kételbey ; « Le Grand Mogol », de Audran ; « l'Arlésienne », (2^{ème} suite) avec notre jeune flûtiste, Frédéric Dhemail, 17 ans, qui nous interpréta le Menuet d'une main de maître, « Les Echos du Midi », de Kelsen.

Notre programme comporta aussi des fantaisies modernes « American Panorama », de Donling ; « My Fair Lady », de Lave ; « Monsieur Carnaval », d'Aznavour et Debécq, les valse Rose Mousse de A. Bosc ; « L'êtres roses », de F. Andrieu, « Les Valse » de Brahms.

A cette activité viennent s'ajouter toutes les cérémonies et défilés que notre société assure dans le cours de l'année.

Il nous reste maintenant à préparer dignement les fêtes de la Sainte-Cécile, le concert que, traditionnellement, nous exécutons à la grande cathédrale Saint-Michel et le banquet annuel exécuté avec un ensemble parfait.

AVEYRON

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Compte rendu du Festival du 27 mai 1979

C'est par une assez belle journée que s'est déroulé le dimanche 27 mai 1979, à Villefranche-de-Rouergue, le Septième Festival de Musique de l'U.D.S.M.A.

Quinze sociétés étaient au rendez-vous avec cinq Batteries fanfares : « Les Echos de la Vallée » (Espalion), « La Diane Rouergate » (Rodez), « L'Élan Millavois » (Millau), « L'Espérance Rignacolo » (Rignac), « La Batterie Fanfare Villefranchoise » (Villefranche de Rouergue).

Six Harmonies : La Lyre Decazvilleoise (Decazville), l'Harmonie Millavoise (Millau), La Lyre Naucalloise (Naucelle), l'Harmonie de Marcellac, et l'Union Musicale de Villefranche de Rouergue ainsi que quatre autres groupes : Rodez-Accordéon, l'Accordéon Club de Millau, la Pastourelle de Rodez et la Chorale Emma Calvat de Millau.

AUBADE NATIONALE

Dès le matin, les musiciens au nombre d'un demi-millier défilèrent dans les différents quartiers de la « Paroisse de Rouergue » offrant ainsi une sympathique

3rd. City of DUBLIN International Festival of MUSIC 28-29 June 1980

INTERNATIONAL COMPETITIONS

BRASS
MILITARY
FLUTE
ACCORDEON
STAGE/JAZZ
FOLK
COUNTRY
CHOIRS

FIELD BANDS
YOUTH BANDS
HIGH SCHOOL
COMMUNITY
MAJORETTES
ROCK
TRADITIONAL

CASH PRIZES
£3600
TROPHIES
FOR ALL
CATEGORY
WINNERS
SOCIAL
PROGRAMME

CLOSING DATE
2nd APRIL 1980
FOR DETAILS
CONTACT

The Director
3rd City of Dublin International
Festival of Music
51 Devonport Street
Dublin 2, Ireland
Telephone: 747733 Telex: 8263

que eubade à ses habitants, tandis que les Accordéons Clubs se produisaient à la maison de retraite de la Chartraise et à l'hospice de Rulhe et que la Chorale « Emma Calvé » participait à la grande Messe en la Collégiale.

AU MONUMENT AUX MORTS

À l'issue des eubades, les batteries-fanfars se concentraient place Notre-Dame et se dirigeaient en musique vers le Monument aux Morts où les attendaient les officiels et les membres des Harmonies.

Nous notons la présence de MM. Causse, Secrétaire en Chef, représentant M. le Sous-Préfet, Fabre, Député-Maire et de nombreux Conseillers, le Docteur Rigal, Conseiller Général et des Chefs des Services des Administrations Locales.

La grande famille de la musique était rassemblée autour de MM. Robin, Président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Aveyron, Boyer, Secrétaire et Mage, Trésorier ainsi que des Présidents et Directeurs des Sociétés.

La Diane fit retentir la Sonnerie au Diapason.

MM. Causse, Fabre, Robin fleurirent le monument et la batterie-fanfare de Villefranche exécuta la Sonnerie aux Morts. Une vibrante Marseillaise, exécutée par 200 musiciens et dirigée par M. Raynal, Directeur de l'Union Musicale de Villefranche, clôtura la cérémonie. Puis « défilé » jusqu'à l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur était servi aux officiels et aux dirigeants des Sociétés.

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

M. Baduel, Président de l'Union Musicale, au nom des organisateurs, remercia tous les participants et ceux qui avaient apporté leur aide à cette grande journée de la Musique : M. le Maire et la Municipalité, M. Penel et les Services Techniques, les membres des deux Sociétés Locales, pour leur dévouement.

M. Robin, au nom de l'N.D.S.M.A. exprima sa gratitude à M. le Maire pour son accueil. Il insista sur le besoin de culture artistique et de musique en particulier pour la jeunesse, souhaitant que d'autres moyens soient mis à la disposition des Sociétés et se réjouissant de constater les progrès de l'Harmonie Junior départementale, sous la direction de M. Luis.

Il remercia chaleureusement les promoteurs de cette journée en particulier MM. Baduel, Raynal, Bosc, Lacassagne, Hugonet, Tamalet, Lambrot.

M. Rigal apporta le salut amical et les encouragements du Conseil Général qui n'ignore pas l'intérêt des activités culturelles et en particulier de l'animation musicale.

M. Robert Fabre félicita tous les dirigeants de Sociétés d'accepter de prendre sur leur temps et parfois sur leur travail pour animer bénévolement leurs sociétés. Il déplora qu'on ne laisse pas la place qu'elle mérite à la Musique dans l'Education car la Culture est un bloc et la Musique en fait partie.

LE CONCERT DE L'APRES-MIDI

Après la repas à Laurière, les musiciens se retrouvèrent place Notre-Dame pour le grand Concert de l'après-midi. Chaque Société, à tour de rôle, se produisit sur le podium.

Le concert dura quatre heures où successivement se produisirent : l'Echo de la Vallée, avec « Montcervin » et « Klwite », la Diane Rouergate, avec « Béret Rouge » et « Flanerie », l'Elan Millavois, avec « Retour d'escorte » et « Gimplète », l'Espérance, Ringnacole, avec « Nelly » et « Maggy », la Lyre Naucelloise, avec « Majorettes en avant » et « Nord-Midi », la Chorale Emma Calvé, avec « Petit Oiseau dans sa cage », de Schubert, « Chanson de Printemps », « Chalet Bleu » et « Marche des cent kilomètres », les Accordéons-Club de Millau puis de Rodez, la Pastourelle avec une sélection de danses, la Batterie Fanfare de Villefranche avec la Chenille » et « Georgia », l'Harmonie Nord-Aveyron (Decazeville et Marcillac), avec l'ouverture de « La Mascotte » et « Variations sur une chanson populaire », l'Harmonie Sud-Aveyron (Millau, Saint-Affrique, Villefranche), avec l'ouverture d'« Egmond » de Beethoven et « Un Etranger à New-York ».

Puis ce fut la remise des cadeaux souvenirs aux responsables des quinze Sociétés.

Pour clôturer en apothéose, les six cent musiciens, réunis sur la place médiévale et sous la baguette de M. Robin, interprétèrent successivement « Roncevaux » et « Sans Peur ».

Ce festival, des plus réussis, fut salué par un tonnerre d'applaudissements.

DECAZEVILLE

Intense activité musicale à la Lyre Decazevilloise

Les vacances approchent, les musiciens de la Lyre Decazevilloise vont prendre quelques semaines de repos après le 14 Juillet, aussi est-il peut être bon de retracer l'activité particulièrement intense au cours de ce premier semestre 1979 : une énumération chronologique de leurs diverses prestations suffira à faire connaître, si besoin est, combien notre Société Musicale travaille avec cœur :

— Concert en l'église de Rignac sous l'égide du Comité d'Action Culturelle de cette cité voisine : les spectateurs se retirèrent enthousiasmés et un prochain rendez-vous est pris avec les organisateurs ;

— Sortie de trois jours à Fouras (Charente-Maritime) où nous étions redemandés pour la deuxième fois. Le succès remporté cette année fut tel, tant au point de vue prestations qu'au point de vue présentation que le Comité des Fêtes nous fit promettre de revenir.

Entre temps, nous étions sollicités pour nous rendre à Arcachon et en Vendée.

— Concert du Cent Cinquantenaire à Decazeville ; particulièrement bien préparé, il attira au Family une assistance encore plus nombreuse que d'habitude, assistance à la fois conquise et étonnée par la valeur de l'interprétation des di-

vers morceaux et la variété du Programme, ce qui permettait au Président F. Boyer de souligner la communion qui s'était produite entre le public et les musiciens.

— Concert à l'aire couverte de Viviez en compagnie de l'Espérance Rignacole, où les deux sociétés firent montre de leur talent respectif pour terminer par un morceau magistralement exécuté sous la baguette de M. Raymond Robin.

— Défilé du Cent Cinquantenaire particulièrement apprécié de chacun, et au cours duquel un spectateur de Bayonne prit contact pour nous organiser une sortie en pays Basque.

Sortie de deux jours à Valras-Plage à l'occasion de la Fête de la Mer. Après un concert public donné en front de mer devant des centaines de spectateurs, ce fut, le lendemain, la messe célébrée par Monseigneur l'Evêque de Montpellier, un petit défilé, une cérémonie au Monument aux Morts où l'interprétation magistrale d'une marche funèbre et de la Marseillaise valut à M. Robin les félicitations de toutes les autorités de la ville. Enfin, défilé en mer sur un bateau où les musiciens interprétèrent des airs de circonstance.

Là aussi, on nous arracha la promesse de revenir.

La saison 1978-79 se terminera par l'animation de la fête de Boisse-Penchot et la célébration du 14 Juillet.

Entre temps ont eu lieu les examens de l'école de Musique de la Lyre et, au dire des membres du Jury, la cuvée 1979 n'a rien à envier aux précédentes.

Ce bref rappel d'activité prouve la vitalité de la Lyre Decazevilloise, le zèle de tous ses membres et la compétence de son Directeur.

Pour être acclamés et redemandés dans toutes les sorties il faut, en effet, produire une excellente impression tant dans le domaine musical que dans la présentation et de la tenue.

Et maintenant, le nouveau Programme 1979-80 est déjà sur les pupitres : il ne sera pas inférieur à celui de cette année.

Ainsi la Lyre Decazevilloise poursuit inlassablement son double but :

— éduquer ;
— être l'ambassadeur de Decazeville à l'extérieur.

Bravo et merci à notre Société Musicale pour tout ce qu'elle apporte à nos jeunes et à la ville.

sud-est

Stage Fédéral de Vesc 1979

Le stage organisé par la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Est s'est déroulé à Vesc du 30 Juillet au 11 Août. Dirigé par M. Buttard, Directeur du Comité Technique Fédéral, l'équipe de moniteurs se composait de Sylvie Cayrol, Michel Foray, Jean-Paul Szostek et Lionel Vallin.

Deux options étaient initialement prévues : direction et monitorat. Pourtant, nous dûmes constater qu'environ un

tiers des stagiaires n'avaient pas été informés de l'existence de ces deux options.

Conséquences : quelques-uns choisissant une option plus ou moins arbitrairement, d'autres, venus pour un perfectionnement instrumental, ne sont concernés par aucune option, ces derniers étant parfois d'un niveau musical assez faible.

Après un test succinct et en fonction de leurs désirs, nous répartissons les stagiaires en quatre groupes : un groupe « monitorat », deux groupes « direction », un groupe « culture musicale ».

Le groupe « monitorat » est composé de jeunes chargés d'enseigner au sein de leur Ecole de Musique. Leur programme de stage comporte : pédagogie, audition d'œuvres musicales, solfège, instrumentation et orchestration.

Les groupes « direction » regroupant des responsables de sociétés musicales et des jeunes — débutants ou non — désirant travailler la direction « pour leur plaisir ». Au programme : direction, audition, orchestration.

Le groupe « culture musicale » accueille les stagiaires désirant se perfectionner en solfège, audition et instrumentation.

Les quatre groupes sont réunis en fin de matinée pour une heure de chant choral et le soir pour la répétition d'orchestre. D'autre part, trois quarts d'heure sont consacrés chaque jour à des activités libres, les stagiaires pouvant à ce moment-là travailler leur instrument seuls ou en ensemble ou se consacrer à d'autres activités liées à leur initiative, les moniteurs étant à leur disposition pour — sur leur demande — les aider ou animer une activité.

Les 9 et 10 Août, deux concerts furent donnés avec un programme de musique originale pour harmonie dirigée par les stagiaires et les moniteurs.

En fin de stage, nous reçûmes la visite de M. Maurice Adam, Président de la Fédération, ainsi que celle de MM. Thivolle (Drôme), Lanovaz (Haute-Savoie) et Combaz (Savoie). Nous apprécîmes l'intérêt qu'ils portèrent au stage, participant notamment au bilan fait par les stagiaires et les moniteurs le dernier jour du stage.

Après une information générale apportée par M. Adam sur les Unions Départementales, les Fédérations Musicales et la Confédération Musicale de France, des questions lui furent posées par les stagiaires responsables de sociétés musicales ou d'écoles de Musique.

Deux points importants furent soulevés :

1) la vie — voire la survie — des sociétés musicales de villages ou de petites villes. En dehors des problèmes financiers, le souci majeur des responsables concerne la formation musicale de leurs élèves. Alors que dans les villes importantes, on peut souvent compter sur des professeurs de Conservatoire ou d'Écoles de Musique importantes, que l'on aura les moyens de rétribuer, la « petite société » est livrée à elle-même. Par manque de finances, elle ne peut que solliciter des professeurs bénévoles, souvent des musiciens de la Société qui, malgré leur bonne volonté, ne pourront enseigner que ce qu'ils savent. Le problème est complexe et les conséquences d'un tel enseignement sont graves.

Abandonnée elle-même, la Société pourra — dans le meilleur des cas — survivre et devra se résigner à ne pas former des musiciens au vrai sens du terme, mais des sociétaires qu'elle retiendra par n'importe quel moyen (petites responsabilités confiées aux jeunes, voyages, etc...). Il est certain que cet aspect de la vie d'une Société n'est pas négligeable et doit être maintenu, mais il faudrait qu'il coexiste avec une vie purement musicale.

A-t-on le droit de donner aux jeunes élèves une fausse idée de la Musique ? Car le problème est là. Combien pourront ensuite entreprendre de véritables études musicales et se faire plaisir en jouant de leur instrument ? Dès lors qu'un responsable de Société ou d'École de Musique se pose cette question, sa foi est sérieusement ébranlée, la vanité de ses efforts lui apparaît et, lorsqu'il peut rencontrer les responsables de sa Fédération, un dialogue s'instaure dans ce genre de celui que nous avons pu suivre à la fin du stage.

La question posée, et malheureusement restée sans réponse, était la suivante : la Fédération ne pourrait-elle pas se pencher sérieusement sur ce problème ? Ne lui serait-il pas possible d'organiser par exemple un réseau de professeurs compétents qui évolueraient sur plusieurs Écoles de Musique de la région ? Il n'est pas certain que là soit la solution, mais au moins est-ce une idée que des directeurs d'Écoles de Musique dans la détresse ont soumise. Peut-être pourrait-on chercher dans cette direction.

2) les objectifs des stages. Il existe dans le Sud-Est des stages départementaux et un stage fédéral. Ces stages — est-il banal de le dire ? — apparaissent comme extrêmement positifs. Certains stagiaires de Vesc demandent néanmoins que les objectifs de ces stages soient plus nettement définis : à quel niveau ces stages, quel est le contenu respectif des stages départementaux et du stage fédéral ?

Sur le plan pratique, un hintus est apparu à Vesc dès le début du stage : des responsables de Sociétés ou d'Écoles de Musique venus se perfectionner, mais

aussi confronter leurs idées et leurs problèmes avec d'autres, se sont trouvés mêlés à des jeunes d'un niveau musical souvent meilleur, mais qui n'avaient pas les mêmes motivations, étant simplement venus apprendre une technique (direction surtout) qui leur permettrait éventuellement de se faire plaisir. Ces responsables ont vécu deux jours d'angoisse, se demandant s'ils étaient « tombés dans le bon stage ».

Nous pensons les avoir rassurés, leur expliquant que ce stage leur était destiné en priorité, étant donné l'urgence de leurs problèmes. Néanmoins, une certaine inquiétude demeurait en eux. Preuve en est que la question a été soulevée lors de ce débat. Il faudrait peut-être, par une meilleure information, inciter ces responsables à se former, en leur assurant que cette formation leur est particulièrement destinée. À la limite, deux stages seraient nécessaires, s'adressant à deux motivations différentes : un stage de formation ou de recyclage des chefs de Musique et un stage destiné aux jeunes désireux de satisfaire leur curiosité dans certains domaines (la direction notamment) qu'ils n'auraient pas l'occasion d'aborder ailleurs. Ces deux motivations ont été nettement ressenties lors de ce stage.

D'autre part, il ne me semble pas que la distinction entre « stage départemental » étant un stage de perfectionnement théorique et instrumental, permettant en outre aux jeunes d'aborder des domaines qu'ils n'ont pas l'occasion de toucher du doigt pendant l'année scolaire (histoire de la Musique, instrumentation, chant choral, etc...).

Le stage fédéral serait ce qu'il est, c'est-à-dire plus spécialisé, avec des options bien définies.

Le problème de l'orientation des jeunes vers l'un ou l'autre de ces stages, en fonction de leurs motivations et de leurs aptitudes, est posé.

Lionel VALLIN

sud-ouest

75ème anniversaire de la Fédération

Le Congrès Fédéral 1980 aura lieu le 16 mars 1980 à Cadillac-sur-Garonne, ainsi que l'a décidé le Congrès de 1979 à Saint-Médard-en-Jalles, répondant à l'invitation des Cadets de Cadillac-Bequy (Gironde) et de son aimable Président, M. Bouslier, que nous remercions très vivement pour nous permettre de marquer le 75ème anniversaire de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest dans le très joli cadre de la ville de Cadillac-sur-Garonne. Il offre ainsi que le château des Ducs d'Épernon, un site grandiose, un des plus beaux joyaux artistiques de notre région, avec ses remparts et ses portes médiévales, sa place à arceaux, d'un pittoresque peu courant.

Sans doute pourrons nous élaborer un programme musical de choix, qui prouvera la vitalité de notre Fédération et afin que ce soit la belle et grande manifestation que nous souhaitons, d'ores et déjà, un vibrant appel est fait pour que le nombre des délégués présents, soit encore plus grand que d'habitude et atteigne la quasi totalité de nos sociétés fédérées.

Retenez bien la date du 16 mars 1980, pour être tous à Cadillac-sur-Garonne.

Le programme détaillé vous sera envoyé par la circulaire annuelle 1980.

Le Président Fédéral,
Henri CIRAN.

journal de la
confédération musicale de France

Directeur-Gérant :
M. A. AMELLER

Abonnement (10 Nos)
1er janvier
au 31 décembre

LE NUMERO : 5 F

FRANCE : un an : 25 F
ETRANGER : un an : 70 F
Compte Chèque Postal
46-38-65 PARIS

CONFEDERATION MUSICALE
DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS 10e
Tél. : 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN :
Janvier, Février, Mars, Avril,
Mai, Juin-Juillet, Août-Septembre,
Octobre, Novembre, Décembre

Imprimerie
« La Vigie de Dieppe »
24, rue Léon-Rogé 84.55.40 +

Notre catalogue général 1979/1980 vient de paraître. Vous y trouverez dans notre répertoire de musique d'harmonie et fanfare, de batterie-fanfare, d'ouvrages d'enseignement et de musique instrumentale ainsi que les instruments, accessoires et toutes fournitures pour sociétés musicales.

Si vous êtes chef de musique et que vous ne l'avez pas reçu, veuillez nous le réclamer en nous indiquant d'une façon très précise la ou les sociétés que vous dirigez et, si vous êtes professeur, les disciplines que vous enseignez.

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON - CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 39.29.33 (fonctions multiples)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES